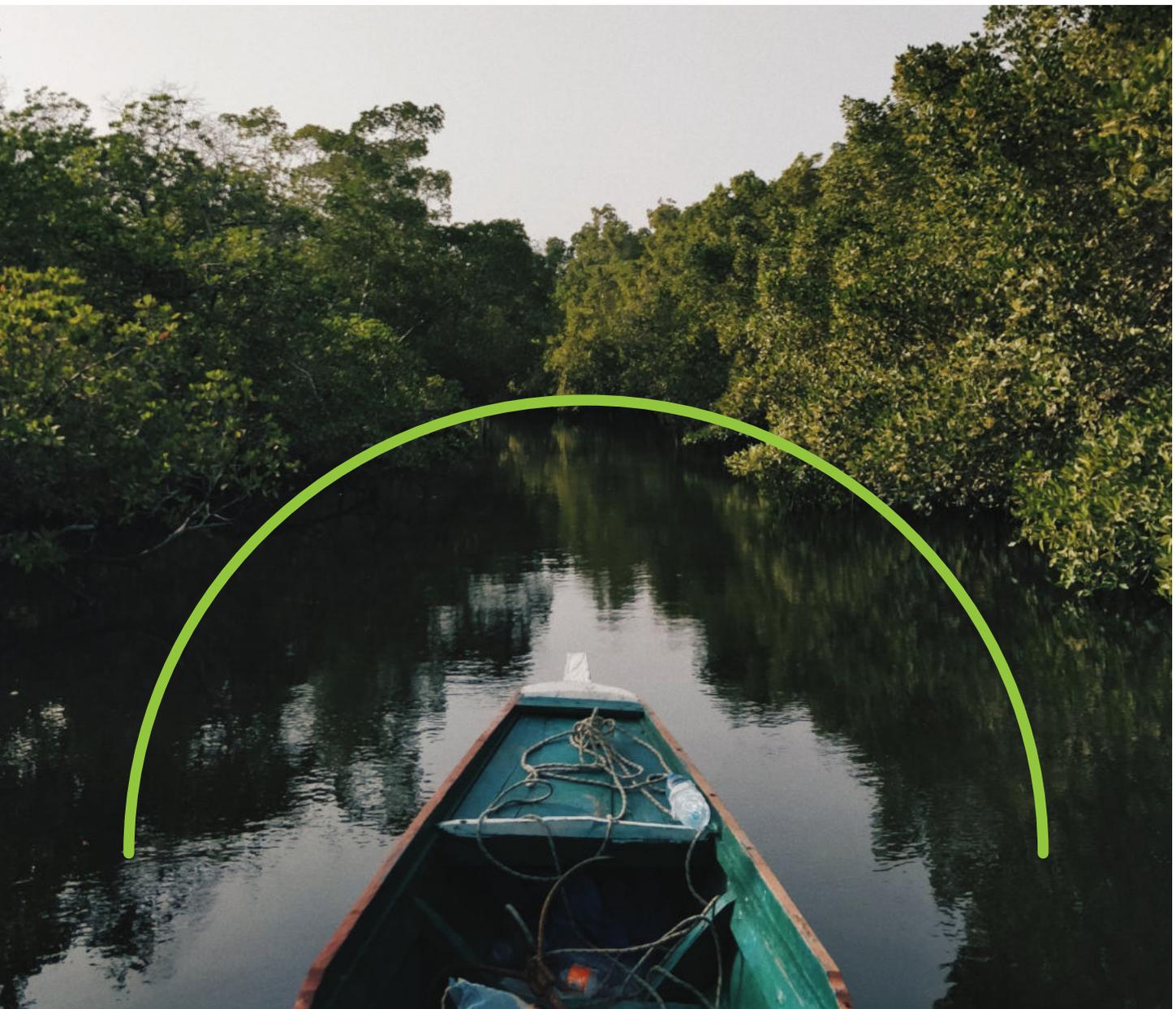


DOCUMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR LA RELANCE VERTE AU SÉNÉGAL

Mars 2022





ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



United Nations Institute for Training and Research

Copyright © Organisation internationale du Travail (OIT), 2022, au nom du Partenariat pour l'Action en faveur d'une économie verte (PAGE)

Ce rapport a été publié dans le cadre du Partenariat pour l'Action en faveur d'une économie verte (sigle anglais : PAGE) - une initiative mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement, les Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR).

Cette publication pourra être reproduite, en totalité ou en partie, sous une forme quelconque, à des fins pédagogiques ou non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur du copyright, à condition qu'il soit fait mention de la source. Le Secrétariat de PAGE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication produite à partir des informations contenues dans le présent document.

L'usage de la présente publication pour la vente ou toute autre initiative commerciale, quelle qu'elle soit, est interdite sans l'autorisation préalable écrite du détenteur du copyright.

À des fins bibliographiques, cette publication devra être citée comme suit :

PAGE (2022), Document d'orientation stratégique pour la relance verte au Sénégal.

Avertissement

Cette publication a été produite avec le soutien des partenaires financiers de PAGE. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de PAGE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions d'un gouvernement. Les termes utilisés et la présentation du matériel contenu dans la présente publication n'impliquent en aucune façon une prise de position des partenaires de PAGE quant à la situation légale d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou de son administration ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites. De plus, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle des partenaires de PAGE, de même que la mention de marques ou de méthodes commerciales ne constitue une recommandation.

Remerciements

Ce rapport a été commandé par le Partenariat pour une l'action en faveur de l'économie verte (PAGE) à la demande du Ministère de l'environnement et du développement durable du Sénégal. L'étude a été réalisée grâce à un soutien financier de l'Allemagne, dans le cadre du programme de la relance verte. Il a été rédigé par l'Institut de Formation en Gestion Environnementale et Sociale (INFOGES)

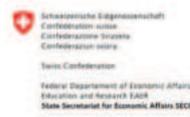
PAGE souhaite remercier le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) et le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS) pour leur portage institutionnel, ainsi que leurs précieux apports et commentaires.

Le travail a été piloté et réalisé pour PAGE par Seynabou Diouf, Coordinatrice nationale, sous la direction de Roberto Pes, spécialiste Entreprises du bureau de Dakar du BIT.

Grâce à leurs commentaires et conseils pertinents, Tahmina Mahmud et Moustapha Kamal Gueye, de l'Organisation internationale du travail (OIT), ont largement contribué au présent rapport.

Des remerciements sont notamment attribués à toutes les structures qui ont bien voulu recevoir les enquêteurs et répondre à leurs questions, ainsi que celles qui ont contribué à la revue et à la validation du document.

Les agences du PAGE expriment leur gratitude aux partenaires financiers de PAGE remercient les gouvernements de l'Allemagne, de la Corée du Sud, des Émirats arabes unis, de la Finlande, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse ainsi que de l'Union européenne (UE) pour leur soutien financier.





“Si on veut obtenir quelque chose que l’on n’a jamais eu, il faut tenter quelque chose que l’on n’a jamais fait.”

Périclès



Sommaire

Résumé exécutif	10
1. Introduction	13
2. Le Sénégal en bref	25
3. Diagnostic des secteurs économiques ciblés	34
4. Le secteur privé sénégalais et l'EVI	45
5. Orientations stratégiques pour la relance verte par le secteur privé	61
6. Recommandations	67
7. Conclusion	70
Références bibliographiques	72
Annexes	75

Sigles et abréviations

ADEPME Agence de Développement et d'Encadrement des petites et Moyennes Entreprises

ANSD Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APPI Accords de Protection et de Promotion des Investissements

ASER Agence Sénégalaise d'électrification Rurale

ASN Association Sénégalaise de Normalisation

BAD Banque Africaine de Développement

BID Banque Islamique de Développement

BM Banque Mondiale

BTP Bâtiment et Travaux Publics

CDN Contribution Déterminée Nationale

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CESE Conseil Economique Social et Environnemental

CMS Crédit Mutuel du Sénégal

CNES Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal

CNP Conseil National du Patronat du Sénégal

COPIL Comité de Pilotage

Covid 19 Maladie à coronavirus

CPDN Contribution Prévue Déterminée au niveau National

DERFJ Direction de l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes

DPM Direction de la pêche Maritime

DVD Filiale de Delvic

DPEE Direction de la Prévision et des Etudes Economiques

DSTE Direction des Statistiques du Travail et des Etudes

DSP Délégation de Service Public

EHCVM Enquête Harmonisée sur la Condition de Vie des Ménages

EVI Économie Verte Inclusive

FBCF Formation Brute de Capital Fixe

FEM Fonds pour l'Environnement Mondial

FMI Fonds Monétaire International

FVC Fonds vert pour le Climat

GIE Groupement d'Intérêt Economique

IED Innovation Environnement Développement-Afrique

IDE Investissement direct étranger

IDH Indice de Développement Humain

IFC International Finance Company

IMF Institution de Microfinance

INFOGES Institut de formation en Gestion Environnementale et Sociale

LFR Loi de Finance Rectificative

MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MPMEs Micro Petites et Moyennes Entreprises

NPF Nation la plus favorisée

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

ODD Objectifs de Développement Durable

OIT Organisation Internationale du Travail

ONAS Office National de l'Assainissement du Sénégal

ONUDI Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

OSC Organisation de la Société Civile

PAGE Partenariat pour l'Action en faveur de l'Économie verte

PA Pêche Artisanale

PACEV Programme d'Appui à la Création d'Opportunités d'Emplois Verts

PAP Plan d'Actions Prioritaires

PAP2A Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré

PI Pêche Industrielle

PIB Produit Intérieur Brut

PME Petites et Moyennes Entreprises

PNAR Programme National d'Autosuffisance en Riz

PNKK Parc National du Niokolo Koba

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PPP Partenariat Public Privé

PREAC Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité

PRES Programme de Résilience Économique et Sociale

PROVALE/CV Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaînes de Valeurs

PRODAC Programme des Domaines Agricoles Communautaires

PSE Plan Sénégal Emergent

PSMBV Programme de Structuration du Marché des Boues de Vidange

RNB Revenu National Brut

RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises

SARL Société à Responsabilité Limitée

SEF Situation Économique et Financière

SFD Systèmes Financiers Décentralisés

SNPEV Stratégie Nationale de promotion des Emplois Verts

SNDES Stratégie Nationale de Développement Économique et Social

TPME Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises

TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE Union Européenne

UEMOA Union Monétaire Ouest Africaine

UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature

USAID Agence des Etats unis pour le développement international

ZERI Recherches et initiatives pour zéro pollution

Liste des Figures

Figure 1 : Approche méthodologique générale	21
Figure 2 : Évolution du Taux de Croissance	26
Figure 3 : Proportion de la surface émergée totale couverte par les forêts	31
Figure 4: Les ODDS liés à l'économie verte	34
Figure 5 : Situation du secteur des MPME au Sénégal	45
Figure 6: Profil du secteur informel : unités, entrepreneurs et travailleurs	47
Figure 7 : Les secteurs les plus affectés par la crise au Sénégal	48
Figure 8 : Avantages d'une transition vers l'économie verte	50
Figure 9 : Taux de connaissance du concept de l'économie verte chez les enquêtés	52

Annexes

Annexe 1: Matrice d'actions stratégiques	75
Annexe 2: Banques (hors APBEFS) et Agences de développement	78
Annexe 3: Autres investisseurs institutionnels	79
Annexe 4: Les acteurs de la microfinance au Sénégal	80
Annexe 5: Les Intermédiaires financiers	81
Annexe 6: Les Fondations	82
Annexe 7: Les facilitateurs de marché	83
Annexe 8: Les plateformes de financement participatif intervenant au Sénégal	85
Annexe 9: Les Agences et délégations publiques	86
Annexe 10: Les principales politiques publiques ayant une incidence sur l'écosystème de l'investissement à impact au Sénégal	87
Annexe 11: Guide d'entretien	88
Annexe 12: Guide d'enquête	89
Annexe 13: Liste des personnes contactées	90

Résumé exécutif

Le présent document constitue le cadre stratégique en vue de faire du secteur privé la locomotive pour une relance verte au Sénégal.

Le concept d'économie verte inclusive est apparu dans le sillage de la première conférence sur le Développement durable de Rio en 1992. A partir de 2012, la transition vers une économie où la production de biens et services n'est plus synonyme de dégradation des ressources naturelles et d'augmentation des risques environnementaux devient une réalité.

Le Sénégal, eu égard aux énormes gisements d'opportunités que l'économie verte offre pour son développement économique et social, a pris l'option d'inscrire ses objectifs de développement dans une direction compatible avec les principes d'une telle économie, dès le lendemain de la Conférence de Rio+20. Il a, pour cela, élaboré, avec l'appui du Partenariat pour l'Action en faveur de l'Économie Verte (PAGE) ou d'autres partenaires, un certain nombre de documents stratégiques et mis en œuvre des réformes sectorielles suivant une approche axée sur les résultats, conformément aux priorités nationales en matière d'économie verte. Cela, en rapport avec le gouvernement, le secteur privé, les organisations syndicales, les institutions de recherche, les coopératives bien structurées et la société civile, pour faire progresser la vision du pays en faveur d'une trajectoire de développement à faible émission de carbone, efficace en matière de ressources et favorable à l'emploi.

Pour faire de l'économie verte un maillon essentiel de la politique de développement durable et de lutte contre la pauvreté, il faudra accompagner et exploiter les opportunités qu'offrent les secteurs les plus porteurs dans la génération d'emplois préservant l'environnement au Sénégal. Sans être exhaustif, les secteurs porteurs, analysés dans le présent document concernent l'eau et l'assainissement, la pêche, les BTP (efficacité énergétique) et l'agriculture dans une perspective «chaîne de valeurs».

Entre 2014 et 2019, le Sénégal a enregistré une croissance économique annuelle moyenne supérieure à 6 %.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la propagation rapide de la Covid-19 à l'échelle mondiale. La crise sanitaire a entraîné des répercussions importantes sur l'activité économique qui a connu une forte contraction, suite aux mesures restrictives prises par les autorités (nationales et internationales) pour limiter la propagation du virus. La crise a affecté le budget national dans toutes ses composantes.

En réaction, le Sénégal a mis en place un « programme de résilience économique et sociale ».

L'activité économique au titre de 2022 devrait se consolider à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale prévues dans le cadre de la mise en œuvre effective des projets prioritaires structurants inscrits dans le PAP2A.

La reprise économique sera, probablement, progressive. Il convient alors de s'assurer que la relance attendue, c'est-à-dire les politiques, investissements et réformes puissent également avoir des retombées positives pour le climat, la nature, les communautés, les économies et la population active.

Le succès d'une telle approche repose sur un processus d'amélioration continue qui doit être construit avec le leadership de l'État mais où le secteur privé doit jouer un rôle de levier. L'État doit, en effet, accompagner le secteur privé par la création d'un cadre incitatif à l'investissement vert.

Le cadre d'orientation stratégique doit s'appuyer sur l'amélioration de l'accès aux financements verts et innovants, la promotion de l'innovation technologique et le renforcement de capacités des acteurs pour la création d'emplois verts.

La mise en place d'un tel cadre incitatif exige de remplir un certain nombre de conditions, dont l'adoption d'une fiscalité verte et la primauté d'accès aux achats publics durables au secteur privé national.

Pour y arriver les recommandations suivantes ont été formulées.

L'Etat et le secteur public sont appelés à organiser le cadre et la gouvernance adéquats à travers les réformes favorisant la fiscalité verte et les investissements à impact. Globalement, il est essentiel d'améliorer la transparence et les systèmes de suivi.

Ce qui devrait permettre au secteur privé d'opérationnaliser la relance, surtout à travers les PME et TPE sans laisser en rade le secteur informel en leur assurant un meilleur accès et la gestion des financements par l'éducation financière. Ainsi que la transition vers des compétences vertes/verdissantes.

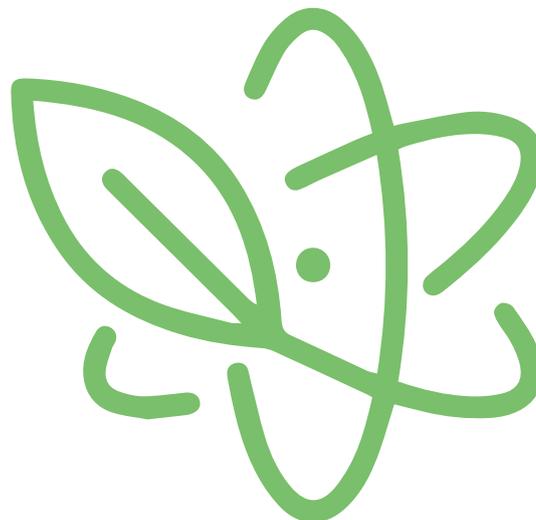
Les OSC (Associations, Instituts de recherche...) accompagneront le processus par la capitalisation des expériences et la mise à disposition de l'expertise circonstanciée.

Il en ressort que, si la relance est d'une nécessité urgente, il importe de *reconstruire en mieux* et sur une base plus solide, pour permettre aux systèmes de résister, d'absorber et de se remettre des chocs à venir. En termes pratiques, cela implique un engagement plus fort de tous les acteurs et de considérer les réponses à la crise de la COVID-19 comme des opportunités de transformer notre économie et notre société de manière à créer une trajectoire de croissance plus verte et plus résiliente.





1. Introduction



La pandémie de la COVID-19 a entraîné plusieurs crises qui sont de nature sanitaire, économique et sociale.

Au plan économique, le secteur privé a subi, à l'instar des autres secteurs sociaux, un choc exogène sans précédent, à durée inconnue, nécessitant des solutions à la fois urgentes et durables.

Pour faire face à cette crise, le Gouvernement du Sénégal a pris différentes mesures afin de limiter les conséquences désastreuses sur l'économie et les différents secteurs sociaux.

Et comme le soulignait Baïdy Agne, Président du CNP, en avril 2020, dans l'Œil ouvert : « *Rien ne devrait plus être comme avant* », ni dans nos modes de production, de commercialisation et de consommation des produits et services, ni dans la structuration de notre partenariat public/privé et des modalités de financement de l'économie nationale. »

La présente initiative de PAGE offre une réelle opportunité de mobiliser le secteur privé dans une relance économique qui se voudrait verte et inclusive.

Le rapport qui en est issu est un document d'orientations stratégiques qui présente le contexte de l'étude, définit les principaux concepts utilisés et expose la démarche de travail. Il propose ensuite un diagnostic des différents secteurs ciblés par l'étude et analyse le rôle du secteur privé dans l'économie verte au Sénégal. Il suggère enfin un certain nombre d'orientations et stratégies visant à mobiliser le secteur privé pour une relance verte et durable, avant de formuler des recommandations ouvrant sur des propositions d'action.

1.1. Contexte

Au cours des trois dernières décennies, l'économie mondiale a accompli des progrès significatifs : les échanges ont été multipliés par quatre, occasionnant un accroissement de la richesse globale. Cette progression fulgurante de l'économie a permis de réduire la pauvreté dans de nombreuses régions du monde. Mais elle a entraîné la dégradation d'une bonne partie des biens et services environnementaux (dégradation des terres, pénuries d'eau douce, perte de biodiversité, etc.) entravant ainsi la dynamique de développement durable préconisée par la Commission Brundtland dans le rapport sur « Notre avenir à tous » paru en 1987.

Pour inverser cette tendance, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans son rapport intitulé : « *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* » et publié en 2011, traçait une des voies que pouvait emprunter l'économie mondiale ; à savoir : de l'économie verte.

Pour le PNUE, la croissance économique peut être synonyme de développement social et de respect de l'environnement. Et selon l'OIT, si le même modèle de développement du passé très exigeant en ressources et générateur de coûts sociaux et environnementaux grandissants liés à la dégradation continue des sols, la

déforestation, la surpêche et le changement climatique, se poursuit, il va exacerber la pauvreté, les inégalités, la malnutrition et l'insécurité alimentaire.

L'« économie verte inclusive », est donc conçue comme un outil pour un véritable changement de paradigme. Elle est censée revivifier l'approche du développement durable à partir de ses trois piliers de base, c'est-à-dire le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental. L'« économie verte inclusive » est un mode de développement alliant rentabilité économique, viabilité écologique et inclusion sociale. Le concept est apparu dans le sillage de la première conférence sur le Développement durable de Rio en 1992, mais c'est à partir de la Conférence de Rio + 20, en 2012, qu'il commence à se déplacer du champ théorique vers le champ pratique de la transition vers une économie où la production de biens et services n'est plus synonyme de dégradation des ressources naturelles et d'augmentation des risques environnementaux.

La transition verte est en marche dans de nombreux pays, comme en attestent les nombreux rapports et études, mais sa réalisation requiert un ensemble de conditions représentant toutes, des défis aussi importants les uns que les autres. Ces conditions relèvent à la fois du domaine des politiques incitatives et des règlements à mettre en place et du domaine des capacités des ressources humaines.

Le Sénégal, eu égard aux énormes gisements d'opportunités que recèle l'économie verte, a pris l'option d'inscrire ses objectifs de développement économique et social dans une direction compatible avec les principes de cette économie, dès le lendemain de la Conférence de Rio+20. Il a, pour cela, élaboré, avec l'appui du Partenariat pour l'Action en faveur de l'Économie Verte (PAGE), ou d'autres partenaires, un certain nombre de documents stratégiques¹ et mis en œuvre des réformes sectorielles suivant une approche axée sur les résultats, conformément aux priorités nationales en matière d'économie verte. La décision annoncée par le Président de la République du Sénégal, lors de son discours d'investiture de mars 2019, de concevoir un « Plan Sénégal Émergent Vert » renforce la dynamique actuelle de transition du pays vers une Économie Verte Inclusive.

La mise en œuvre de cette vision sur le plan opérationnel, requiert non seulement un cadre politique capable d'offrir l'environnement favorable à l'émergence d'une telle économie, mais aussi un secteur privé conscient des enjeux et des niches d'opportunités de l'économie verte inclusive pour le Sénégal et outillé pour en tirer profit.

Il s'agit, en substance, d'associer de façon efficace des stratégies basées sur les mécanismes du marché à des cadres réglementaires appropriés et des investissements publics et privés bien ciblés.

Le Sénégal est un des premiers pays à avoir adhéré au PAGE en 2014. Son admission à ce programme est le résultat d'un engagement fort du pays à promouvoir le développement durable dans une perspective d'éradication de la pauvreté et d'émergence socio-économique.

PAGE vient notamment en appui au Plan Sénégal Émergent (PSE) qu'il accompagne dans la conception et la réalisation des objectifs du PSE Vert, notamment à travers l'axe stratégique 2 (Capital humain, Protection

¹ Entre autres documents, le Sénégal a produit deux rapports exploratoires sur l'économie verte (en 2012 et 2019), une stratégie nationale pour l'économie verte (SNEV) ainsi qu'une stratégie nationale pour la croissance verte et de nombreux rapports d'études. Il a également initié une plateforme nationale pour l'économie verte et organisé plusieurs journées dédiées à cette question. Il faut également mentionner l'auto-saisine du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui a produit un Avis (n° 2016-04) sur l'économie verte au Sénégal.

sociale et Développement durable) et l'atteinte des ODD 7 (énergie), 8 (croissance et emploi), 13 (action climatique), et 17 (partenariat).

Comme dans d'autres pays, PAGE travaille au Sénégal avec le gouvernement, le secteur privé, les organisations syndicales, les institutions de recherche, les coopératives bien structurées et la société civile pour faire progresser la vision des pays en faveur d'une trajectoire de développement durable et sobre en carbone, efficace en matière de ressources et favorable à l'emploi.

La coopération entre PAGE et le Sénégal s'articule autour de trois domaines : a) l'appui aux politiques macroéconomiques, b) les programmes sectoriels, et c) le renforcement des capacités institutionnelles et vise à contribuer aux résultats suivants:

- renforcer et intégrer des objectifs d'économie verte dans la planification du développement économique sur la base des ODD, grâce à une collaboration participative et multi-acteurs ;
- mettre en œuvre des réformes sectorielles et thématiques fondées sur des preuves en adéquation avec les priorités nationales ;
- renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et de planification pour promouvoir l'action en faveur d'une économie verte.

Dans le cadre de son Programme de relance économique et social post-Covid (PRES), le Sénégal a sollicité et obtenu l'appui de PAGE pour intégrer la dimension de l'économie verte dans la conception et la mise en œuvre de ses actions.

La présente étude initiée dans cette optique, vise l'élaboration, sur la base des résultats de l'évaluation de l'impact socioéconomique de la COVID 19 sur l'économie sénégalaise, d'un document d'orientation stratégique pour faciliter la prise de décisions sur des thématiques comme la fiscalité verte, la création d'emplois verts, les achats publics durables, l'accompagnement des jeunes entrepreneurs pour l'accès au marché, etc...).

1.2. Éclairage conceptuel

Notre étude repose sur un ensemble de concepts qui permettent sa structuration ainsi qu'un positionnement par rapport à la théorie. Il s'agit des concepts de : Stratégie, Secteur(s) privé(s), Économie, Économie verte, Croissance verte, Relance économique et Relance verte.



1.2.1.

De la stratégie

Le concept de "Stratégie" renvoie à un ensemble d'objectifs opérationnels choisis pour mettre en œuvre une politique préalablement définie.

Toute stratégie s'exprime en relation à la chaîne de valeurs de l'organisation.

Le but est d'aider une organisation à augmenter ses marges en réduisant le coût des différentes activités de la chaîne de valeurs ou en la modifiant.

L'analyse de cette chaîne a pour but d'évaluer la façon dont chaque activité contribue (ou pas) à l'obtention d'un avantage compétitif ; surtout en matière de création d'emplois. En parallèle, cet examen permet aussi de mesurer les coûts occasionnés par ces différentes activités.

Cette chaîne de valeurs doit être envisagée dans sa totalité en incluant les parties prenantes.

Toute stratégie qui propose des modèles durables de développement doit s'appuyer sur la technologie.

1.2.2.

Du Secteur privé aux Secteurs privés

En économie, le secteur privé est composé de tous les agents économiques qui n'appartiennent pas au secteur public et produisant une multiplicité de biens et de services. Autrement dit, le **secteur privé** est la partie d'une économie où l'État intervient peu ou pas directement dans la gouvernance.

On l'oppose au secteur public qui est principalement dirigé par l'État.

Au Sénégal, le concept de secteur privé a été souvent réduit aux seules organisations privées à but lucratif dites « formelles » du fait d'une certaine lecture strictement « juridique ».

Pour les besoins de cette étude, nous avons voulu étendre ce concept aux autres formes d'organisation voisines et très diverses tant par la taille, le secteur d'évolution, que le mode de gouvernance et la capacité de résilience.

Nous avons retenu, en plus de la catégorisation basée sur la forme juridique, de considérer dans notre analyse, la taille (Grande, Petite et Moyenne Entreprise, Très Petite Entreprise) en y adjoignant le secteur informel pour rejoindre la conception première de « secteur privé ».

1.2.3.

Économie brune versus Économie verte

Le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE, 2011) définit l'économie verte comme "une économie qui produit le bien-être humain et assure l'équité sociale, tout en réduisant significativement les risques environnementaux et les pénuries écologiques".

La transition vers une telle économie respectueuse des équilibres écologiques et susceptible d'ouvrir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'emplois durables, s'inscrit désormais comme un objectif majeur des nouvelles approches stratégiques du développement durable en cours d'adoption par nombre de pays dont le Sénégal.

Les contraintes environnementales (stress hydrique, dégradation des sols et des ressources forestières, forte dépendance énergétique, vulnérabilité au changement climatique, pollutions diverses) et les retombées limitées de la croissance économique actuelle et des politiques de développement social en termes d'emplois et de réduction des disparités sociales et spatiales, imposent une réorientation du modèle économique dit « brun » au profit d'une économie verte et inclusive, portée par le secteur privé et à même de créer des emplois, d'aider à réduire la pauvreté et à résorber les déséquilibres au niveau du développement territorial.

Les théories de la croissance qui ont prévalu jusque-là, ont ignoré l'environnement perçu comme inépuisable. Elles ont considéré un monde stylisé dans lequel les agents produisent à l'aide de capital manufacturé et de travail et retirent de la satisfaction de la seule consommation de biens, oubliant que toute activité économique dépend des ressources et des services qui proviennent de la nature et qu'aucune économie n'est viable si elle détruit sa propre base de ressources.

Le concept d'économie verte a été développé pour saisir cette relation bidirectionnelle entre l'économie et l'environnement.

En substance, l'économie verte vise à faciliter le découplage entre économie et environnement de sorte que production et consommation restent dans les limites de la capacité de la planète, terme désignant généralement leur capacité à générer leurs propres ressources et absorber la pollution et les impacts environnementaux des activités humaines.

L'économie verte est un modèle économique complexe qui exige beaucoup plus qu'une solution technologique ou un simple ensemble de politiques environnementales.



La transition vers une économie verte inclusive implique des efforts conjoints à plusieurs niveaux, notamment la stimulation de **modes de vie durables**, l'intensification de **la consommation et de la production durables** et l'incitation à **l'entrepreneuriat vert**, grâce à la promotion des **éco-innovations**, à la promotion de **l'efficacité des ressources** et à la rationalisation du **comportement du consommateur vert**.

On note d'autres concepts connexes à la notion d'économie verte comme « **les emplois verts** », les « **métiers verts** », les « **compétences vertes** », « **l'entrepreneuriat vert** », etc.

Dans sa production " Les compétences pour les emplois verts au Sénégal", 2018, l'OIT met en lumière les éléments suivants:

- **L'emploi vert** : « toute activité humaine décente, individuelle ou collective, qui procure des revenus, préserve l'environnement et assure une utilisation rationnelle des ressources naturelles » (Ministère de l'Environnement et du Développement durable - Stratégie nationale de promotion des emplois verts au Sénégal - SNEV).
- **Le métier (ou profession) vert** : un métier (ou profession) « dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement » (Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte – France).
- **Le métier (ou profession) verdissant** : un métier (ou profession) « dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègre de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste de métier » (Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte – France).
- **Les compétences vertes** : ce sont les compétences nécessaires pour mener des activités contribuant à un développement résilient et/ou une économie durable et sobre en carbone.
- **L'entrepreneuriat vert** : c'est un choix d'engagement dans une économie verte. Il englobe les activités économiques, technologies, produits et services moins polluants qui visent à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique et à minimiser la pollution. Au Sénégal, la promotion des emplois verts, dimension sociale de l'économie verte, est, en effet, devenue un levier important pour lutter contre la pauvreté et le chômage des jeunes et des femmes qui constituent les couches les plus vulnérables, selon la SNPEV du Sénégal.

1.2.4.

Économie verte et Croissance verte

Vingt ans après le premier Sommet de Rio, le monde reste confronté à un double défi, à savoir : élargir les possibilités économiques pour tous, dans un contexte de population mondiale en expansion et faire face aux pressions environnementales qui, en cas d'inaction, pourraient saper notre capacité à tirer parti de ces possibilités. La croissance verte est à la jonction de ces deux défis et vise à exploiter les possibilités de faire face, simultanément, à l'un et à l'autre.

Cette exigence est rendue encore plus pressante par les besoins de relance économique, suite à la récession sans précédent causée par la pandémie de COVID-19. Un peu partout, des programmes de relance sont déroulés pour redynamiser les secteurs qui servent de locomotive à la croissance économique mais surtout relancer la consommation. Au Sénégal, le Programme de Résilience économique et sociale (PRES) d'un coût global de 1000 milliards de francs CFA, a été mis en œuvre. On pourrait toutefois s'intéresser à la part dans cette importante

manne financière, des investissements verts et dépenses contribuant à la promotion de l'économie verte². Cet intérêt s'explique par la nécessité de tirer des leçons de la crise de 2008-2010, à l'issue de laquelle les mesures de relance verte avaient certes connu un succès là où elles avaient été déployées, mais où on avait totalement raté l'occasion de bâtir des réformes plus structurelles dans le sens du verdissement de l'économie.

Il en ressort que, si la relance est d'une nécessité urgente, il est important de *reconstruire en mieux*³ et sur une base plus solide, pour permettre aux systèmes d'être résilients, c'est-à-dire, de résister, d'absorber et de se remettre des chocs à venir. En termes pratiques, cela implique un engagement plus fort de tous les acteurs et de considérer les réponses à la crise de la COVID-19 comme des opportunités de transformer les économies et les sociétés de manière à créer une trajectoire de croissance plus verte et plus résiliente.

1.2.5.

La relance économique

La Covid-19 a entraîné un ralentissement sans précédent de l'économie mondiale. Tous les secteurs ont été impactés. La relance devient une nécessité.

La relance économique est « une politique destinée à donner une impulsion nouvelle à une activité économique se trouvant dans une phase de ralentissement ou de stagnation ».

Une «**politique de relance**» ou «**plan de relance**» consiste généralement en un ensemble de mesures de politique économique prenant la forme de dépenses publiques supplémentaires et/ou d'aménagements fiscaux tels que la réduction de certains impôts».

Dans ce contexte économique profondément bouleversé par la crise sanitaire de la Covid-19, une reconstruction économique durable devrait être envisagée non plus de manière ponctuelle, par des mesures disparates et spontanées, mais à travers des politiques structurelles ; et la relance (économique) verte autant par l'offre que la demande, en constitue un des leviers essentiels.

1.2.6.

La relance verte

Dans son document « **Verdir la reprise** », 2020, le Fonds Monétaire International (FMI) explique que les décisions prises aujourd'hui en réaction à la crise de la COVID-19 pourraient influencer sur le climat et la santé humaine pendant plusieurs décennies. « Cela appelle les responsables des orientations politiques budgétaires à « verdir » leur réponse à la crise actuelle pour éviter qu'elle n'en entraîne une autre.»

Dans sa proposition de liste de contrôle de la durabilité pour l'évaluation des interventions de reprise économique⁴, publiée en avril 2020, la Banque mondiale pose la question de savoir si les interventions sont compatibles avec

2 Selon le Bloomberg New Energy cité par GGGI, sur les 12 000 milliards déboursés par les pays riches pour la relance de leurs secteurs économiques, seuls 18 milliards soit 0,2% ont été consacrés à des « dépenses vertes ».

3 « Reconstruire en mieux » (Building Back Better en anglais), concept qui trouve son origine dans le cadre de la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC), a été adopté dans le discours sur Covid-19 pour relier la reprise pandémique à des défis sociétaux plus larges, y compris le besoin de sécurité alimentaire et d'emploi et de résilience au changement climatique

4 « Proposed Sustainability Checklist for Assessing Economic Recovery Interventions », April 2020

et soutiennent les objectifs et stratégies de décarbonation à long terme, y compris les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris.

PAGE propose une gamme d'outils et de services pour aider les professionnel.le.s à réaliser une relance verte afin « d'accélérer une transition économique équitable et verte dans le cadre de la nouvelle Décennie d'action pour réaliser les ODD d'ici à 2030 », avec des outils qui « peuvent guider l'analyse, promouvoir les emplois verts et favoriser les investissements et les modèles d'entreprise durables, c'est-à-dire stimuler les économies pour construire un avenir meilleur pour tous ».

Tout en appelant à prendre en considération, les contextes spécifiques de chaque pays, les actions qui sont préconisées se présentent sous la forme d' une série de mesures de politique générale, notamment :

- Soutenir les investissements publics verts et les programmes de travail écologiques;
- Conditionner le soutien aux activités à forte intensité de carbone à la réalisation de progrès en faveur du climat;
- Évaluer les répercussions des mesures de soutien sur le climat ;
- Élaborer de nouveaux plans climatiques ambitieux à moyen terme ;

Donc, la relance verte est un ensemble de politiques, d'investissements et de réformes garantissant que la reprise, après la crise de COVID-19, aura, par les changements apportés, des retombées positives sur le climat, la nature, les communautés, les économies et la population active.

L'innovation constitue, à ce titre, une étape incontournable dans cette transition vers une économie propre et décarbonée.

1.3. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de développer une stratégie de mobilisation du secteur privé autour de projets servant de levier à l'économie verte inclusive.

De façon spécifique, il s'agit de conduire les tâches suivantes :

- Identifier les enjeux et opportunités de l'économie verte pour la relance économique, particulièrement dans des thématiques telles que les obligations vertes, les achats publics durables, la fiscalité verte, l'entrepreneuriat vert, etc.;
- Identifier les contraintes au développement de l'économie verte, telles que le manque de professionnels qualifiés, de financement, de technologies, etc.
- Recenser les mécanismes et types de financement verts publics-privés existants ;
- Analyser les perspectives en termes de créations d'emplois verts durables.
- Échanger avec le secteur privé sur les opportunités existantes et les mécanismes de transfert de technologies ;

- Fournir au gouvernement plus d'informations et faire des recommandations pour faciliter la prise de décisions stratégiques sur la relance verte.

1.4. Démarche méthodologique

Sur la base de termes de référence fournis par PAGE, la méthodologie ci-après a été élaborée.

1.4.1. Approche générale

La démarche méthodologique est centrée sur trois (3) dimensions essentielles de travail, illustrées par la figure ci-dessous. Il s'agit essentiellement d'une démarche qualitative qui a cherché à impliquer, dans le cadre d'atelier ou de focus-group, les différents acteurs porteurs d'expériences ou d'ambitions en matière d'économie verte.

Figure 1 : Approche méthodologique générale



1.4.2. Méthodologie de mise en œuvre

Pour atteindre les objectifs, les quatre étapes suivantes de la méthodologie ont été mises en œuvre:

1.4.2.1. Étapes de la mission

ÉTAPE 1	Cadrage de la mission ;
ÉTAPE 2	Élaboration des outils de collecte et d'analyse des données ;
ÉTAPE 3	État des lieux de l'économie verte au Sénégal (enjeux, opportunités et contraintes pour la relance verte) ;
ÉTAPE 4	Ébauche des orientations stratégiques pour la relance verte ;
ÉTAPE 5	Élaboration du rapport final

1.4.2.1.1. Cadrage de la mission : Rencontre avec PAGE

Pour démarrer la mission, une séance de discussion, clarification et partage avec la coordination de PAGE a eu lieu. C'est la première étape qui a permis au cabinet INFOGES et à PAGE de s'assurer qu'ils ont une compréhension commune des attendus de l'étude, notamment le périmètre qu'elle pourrait couvrir, et de s'accorder sur les activités et le calendrier de la mission. Les objectifs et résultats attendus ont été ainsi passés en revue pour identifier les variables les plus pertinentes à intégrer dans les outils de collecte.

1.4.2.1.2. Élaboration des outils d'enquête

La deuxième étape a consisté à faire la revue et l'analyse documentaires préliminaires pour recueillir les informations, documents et données nécessaires à une meilleure compréhension des enjeux, à l'identification des acteurs clés et à la préparation des rencontres avec ces derniers.

La première réunion du Comité de pilotage (COFIL) a permis au Consultant de présenter et de faire valider par les membres du comité, la méthodologie globale de l'étude ainsi que la cartographie des acteurs et les outils de collecte et d'analyse des données.

1.4.2.1.3.

État des lieux de l'économie verte inclusive (Enjeux, Opportunités et Contraintes pour la relance verte)

Cette étape a été essentiellement marquée par la revue et l'analyse documentaires approfondies (articles scientifiques, rapports d'étude, documents de politique et stratégie...) et la conduite des entretiens avec les acteurs.

Les entretiens ont été conduits sous la forme de focus-group, d'ateliers et d'entretiens individuels en présentiel ou en ligne selon les opportunités.

A cet effet, un atelier de travail s'est tenu le 08 décembre 2021, à l'hôtel FETO 2, en partenariat avec IED⁵, avec un échantillon d'acteurs des organisations privées qui s'activent dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'assainissement, du BTP, etc.

En plus de cet atelier et des entretiens menés en privilégiant une approche chaîne de valeurs, les avis d'expert.e.s ont été également recueillis.

Pour les opportunités de développement de technologies et/ou les mécanismes de transfert de technologies, les mêmes techniques d'interview et outils ont été appliqués, en mettant en exergue le potentiel, les difficultés d'accès et les besoins en ressources (humaines, financières...) pour accéder ou développer ces technologies.

En outre, ils ont permis de faire la cartographie des mécanismes et types de financement verts.

Il faut, toutefois, noter que le travail de collecte de données a buté sur un certain nombre de contraintes liées principalement aux difficultés d'accès aux sources de données statistiques, dues, en partie, au déficit de mobilisation des acteurs, notamment du secteur privé. Il faut regretter dans ce cadre, que le Comité de Pilotage n'ait pas pu vraiment fonctionner.

1.4.2.1.4.

Ébauche des orientations et axes stratégiques

A cette étape de l'étude, les données collectées de manière individuelle ou collective ont été traitées et analysées par catégorie d'acteurs mais aussi en croisant les opinions, intérêts, besoins et préconisations des acteurs; avec comme but de faire ressortir également les convergences et divergences (enjeux) qui caractérisent l'économie verte inclusive, ainsi que la manière de les prendre en compte.

Nous avons utilisé, pour l'essentiel des activités, une grille d'entretien spécifique pour chaque catégorie d'acteurs rencontrés⁶.

Les résultats ont été traités sous Kobotoolbox⁷.

1.4.2.1.5.

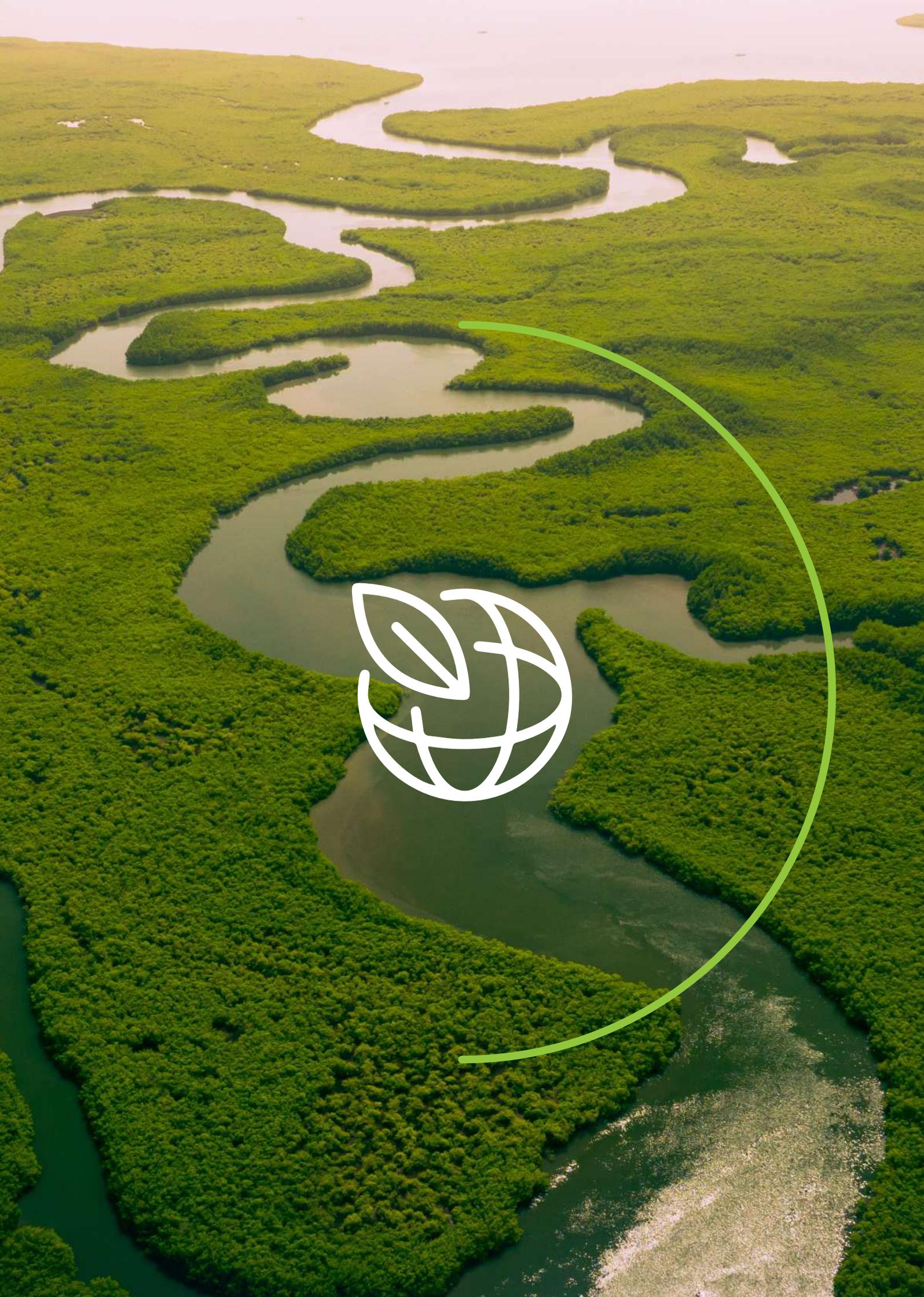
Élaboration du rapport final

Le présent document constitue le rapport final. Il a fait l'objet d'une restitution, dans le cadre d'un atelier le 23 mars 2022, au Ministère de l'Environnement et du Développement durable, qui a, outre les membres du Comité de Pilotage, d'autres acteurs de l'EVI. Il a pris en compte les recommandations issues de cet atelier pour produire le **document final d'orientation stratégique pour la relance verte au Sénégal**.

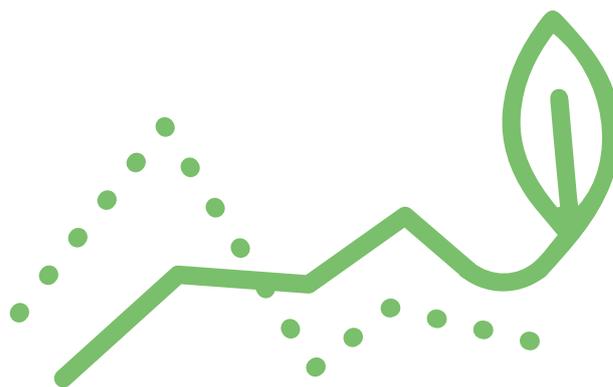
5 Innovations, Environnement, Développement -Afrique. IED a comme projet d'organiser un dialogue des parties prenantes sur la question de l'économie verte inclusive, et la synergie a été tout naturelle.

6 Le guide d'entretien est en annexe.

7 KoBoToolbox a été développé par la Harvard Humanitarian Initiative



2. Le Sénégal en bref



2.1. Le profil macroéconomique

Entre 2014 et 2019, le Sénégal a enregistré une croissance annuelle moyenne supérieure à 6 %. L'inflation est inférieure à 2% depuis 2012 et a ralenti à nouveau à 0,7% en 2018, pour remonter à 2% en 2019. La croissance du PIB réel était de 1,3 % en 2020 contre 4,4 % en 2019 et 6,2 % en 2018. Le PIB en 2020 s'élevait à 24,9 milliards de dollars en termes courants. Le revenu national brut (RNB) par habitant était de \$1 430 en 2020, ce qui en fait un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, selon les données de la Banque Mondiale.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la propagation rapide de la Covid-19 à l'échelle mondiale. La crise sanitaire a entraîné des répercussions importantes sur l'activité économique qui a connu une forte contraction, suite aux mesures restrictives prises par les autorités (nationales et internationales) pour limiter la propagation du virus.

De plus, une hausse de 1,5% du niveau général des prix a été notée en 2020, après une appréciation de 2,1% en 2019. Les dépenses de consommation finale ont progressé, en volume, de 2,3% après 4,3% en 2019. Ce ralentissement est en liaison avec le comportement de la dépense de consommation marchande des ménages qui s'est accrue de 1,0% en 2020, après 4,0% en 2019. La Formation brute de Capital fixe (FBCF), en volume, a évolué de 4,3% en 2020 contre 10,3% en 2019, sous l'effet du faible dynamisme de sa composante privée (1,7% en 2020 contre 11,3% en 2019).

Les exportations de biens et services se sont contractées de 13,0%, après une hausse de 14,4% enregistrée en 2019 au moment où les importations empruntaient le sens contraire, selon l'ANSD.

Le taux d'épargne nationale s'est bonifié de 0,4 point pour s'établir à 24,3% du PIB en 2020 contre 23,8% en 2019. Après une hausse de 6,7 % en 2018 et de 5,3 % en 2019, le PIB réel s'est contracté de 0,7 % en 2020, du fait du ralentissement de l'activité touristique (-17,0 %), des transports (-8,8 %) et du commerce (- 0,6 %) ainsi que d'une baisse des investissements et de la demande extérieure. L'inflation est passée de 0,9 % en 2019 à 1,9 % en 2020 en raison des mesures restrictives visant à contenir l'épidémie de COVID-19 et de l'assouplissement continu de la politique monétaire.

La crise a affecté le budget dans toutes ses composantes. Les recettes fiscales ont diminué et les dépenses de santé ont augmenté, aggravant ainsi le déficit budgétaire, qui est passé de 3,7 % du PIB en moyenne en 2018 et 2019 à 6,0 % en 2020. La baisse de la demande extérieure a entraîné une détérioration du déficit de la balance des paiements courants, qui est passé de 7,9 % en 2019 à 10,3 % du PIB, financé par des donateurs en raison du faible niveau des investissements étrangers directs et de la diminution des envois de fonds.

Perspectives économiques en 2022 :

La pandémie a considérablement modifié les perspectives économiques, affectant les services - tourisme et transports - et les exportations. Le Sénégal a réagi avec la mise en place d'un « **programme de résilience**

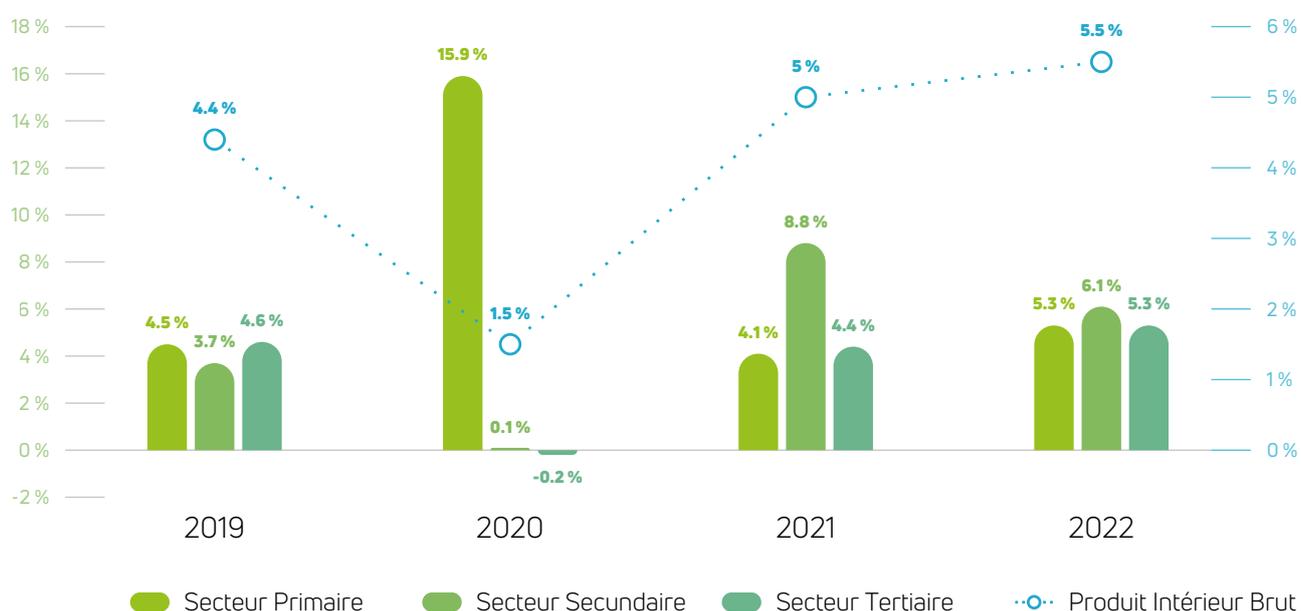
économique et sociale » (PRES). Cependant, la faiblesse des réserves budgétaires et des filets de sécurité, la vulnérabilité du système de santé et le poids du secteur informel ont été des sources de difficultés.

La reprise économique sera probablement progressive. Les services tiennent une place prépondérante dans le PIB, tandis que le secteur primaire - principalement l'Agriculture - reste le moteur de croissance le plus dynamique. La crise sanitaire a retardé les projets d'exploitation pétrolière et gazière.

L'année 2022 devrait consolider la reprise enclenchée en 2021 malgré la persistance de la pandémie de la Covid-19. La bonne poursuite de la campagne de vaccination faciliterait ce redressement. L'activité économique au titre de 2022 devrait se consolider à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale prévues dans le cadre de la mise en œuvre effective des projets prioritaires structurants inscrits dans le PAP2A. La mise en œuvre des réformes de troisième génération inscrites dans la phase III du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) ainsi que l'exécution de la seconde phase du Compact MCA-Sénégal « Sénégal Power compact » seraient également d'un apport considérable dans le cadre de la relance de l'économie. Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 5,5% en 2022 contre une prévision de 5,0% en 2021, soit un gain de 0,5 point de pourcentage.

S'agissant de l'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, elle est projetée à 2,2% en 2022 contre 2,5% en 2020, malgré la hausse des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires.

Figure 2 : Évolution du Taux de Croissance



Source: SEF 2021, Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération

Au plan budgétaire, l'année 2022 constitue la première année de mise en œuvre de la Stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (CRMT). Au titre des dépenses, la mise en œuvre effective du budget programme devrait conforter l'efficacité de la gestion budgétaire. Conformément aux engagements avec les partenaires techniques et financiers, la gestion budgétaire devrait ressortir avec un déficit budgétaire projeté à 4,8% du PIB en 2022 contre une prévision de déficit de 5,4% du PIB pour la Loi des Finances Rectificative 11(LFR) de 2021 après une réalisation de 6,4% en 2020.

En perspective pour 2022, la situation des échanges avec le reste du monde se traduirait par un déficit du compte des transactions courantes de 1484,0 milliards en 2022 (9,0% du PIB) contre 1562,7 milliards en 2021 (10,2% du PIB). Cependant, le compte de capital se renforcerait de 25,3 milliards en s'établissant à 259,7 milliards en 2022. Par ailleurs, le solde du compte financier se chiffrerait à 1382,3 milliards. En définitive, le solde global de la balance des paiements devrait afficher un excédent de 158,0 milliards en 2022.

La situation monétaire devrait être marquée, en 2022, par un regain des avoirs extérieurs nets (+158,0 milliards), un accroissement des créances intérieures de 10,6% (+682,5 milliards) et une expansion de la masse monétaire de 11,9%.

Le climat des affaires:

Selon "investir au Sénégal"⁸, le Sénégal est l'une des économies les plus performantes d'Afrique subsaharienne. Depuis plusieurs années maintenant, l'économie enregistre une croissance soutenue supérieure à 6%. Sa longue histoire de stabilité sociale et politique et son environnement des affaires en constante amélioration en font une destination sûre pour les investissements. La mise en œuvre de réformes importantes présage d'une meilleure compétitivité de l'économie, stimulant ainsi le flux d'IDE dans des secteurs clés, notamment l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les infrastructures de transport et les industries extractives.

Le pays a une longue tradition de paix et de démocratie. Ce climat pacifique a contribué à créer un environnement des affaires propice à l'investissement et à l'augmentation des flux d'IDE. On note entre autres réformes, la suppression du capital social pour la création d'une SARL, la création de guichets uniques pour la constitution d'une entreprise ou le raccordement à l'électricité, la dématérialisation des procédures douanières, la réduction des taxes pour les sociétés qui investissent ainsi que les différentes incitations fiscales permises par le Code des Investissements et le régime d'entreprise franche d'exportation.

Le Code sénégalais des investissements prévoit des incitations spécifiques pour stimuler l'investissement dans des secteurs clés tels que l'agriculture et l'agroalimentaire, la pêche, l'élevage et les industries connexes, l'industrie manufacturière, le tourisme, et les mines, entre autres secteurs.

Les incitations à l'investissement comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Des exemptions de droits de douane (sur 03 ans)
- Une suspension de la TVA (sur 03 ans)
- Des crédits d'impôt de 40%% pour l'investissement admissible et déductibles dans les 05 ans
- Un statut de société d'exportation gratuite pour les entreprises de l'agriculture, de l'industrie et des télécommunications tirant au moins 80% de leur chiffre d'affaires de l'exportation...

Le Sénégal a signé plusieurs accords de protection et de promotion des investissements (APPI) avec plusieurs pays partenaires à travers le monde. Dans un contexte de mondialisation, ces accords améliorent la sécurité juridique des investissements⁹. Ils prévoient le rapatriement libre des capitaux d'investissement et des retours sur investissement, garantissent l'expropriation et prévoient une clause de la nation la plus favorisée (NPF) au traitement des investisseurs. Ils prévoient aussi l'indemnisation des pertes en cas de guerre, de conflit armé ou d'émeute.

Le Sénégal est pleinement engagé à améliorer son climat des affaires pour promouvoir les investissements et favoriser une croissance économique tirée par le secteur privé.

Le Sénégal est membre des blocs économiques que sont l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; ce qui lui donne accès à un grand marché de plus de 300 millions de consommateurs en Afrique.

Alors que l'économie mondiale est en proie aux bouleversements provoqués par la pandémie de COVID-19, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ce vaste marché régional, constitue une occasion à saisir par le Sénégal pour diversifier ses exportations, accélérer sa croissance et attirer les investissements directs étrangers.



⁹ Le Sénégal fait partie de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), une organisation intergouvernementale d'intégration juridique instituée en 1993.

2.2. Le profil social

Selon les dernières données fournies par l'ANSD sur la Situation Économique et Sociale du Sénégal de 2019, la population du Sénégal est estimée à 16 209 125 personnes en 2019. Les femmes représentent 8 140 343 et les hommes 8 068 782, soit respectivement 50,22% et 49,78%. Cette population se caractérise par sa jeunesse, 48% étant âgés de 18 ans ou moins. Chez les femmes, cette proportion est de 47% tandis que chez les hommes, elle est de 49,3%.

Le Sénégal est caractérisé par une répartition disproportionnée de sa population sur le territoire. D'un côté, il y a des régions fortement peuplées et de l'autre des régions très faiblement peuplées. Les quatre régions que sont Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack, concentrent, à elles seules, plus de la moitié de la population (54,26%).

En 2019, la population urbaine du Sénégal était estimée à 7 606 692 individus contre 8 602 419 ruraux, soit un taux d'urbanisation de 46,93%.

Avec un taux d'accroissement moyen de 2,5%, cette dynamique démographique a d'importantes implications en termes de participation au marché du travail. Le taux de chômage était estimé à 15,2% en 2019 ; il varie en fonction des classes d'âges et est plus important chez des jeunes âgés de 15 à 24 ans (19,8%) et de 25 à 34 ans (18,2%). Le chômage touche davantage les femmes avec un taux estimé à 25,7% soit plus du triple de celui des hommes, estimé à 7,1%. Le niveau du chômage diffère selon le milieu de résidence. Il est plus accentué en zone rurale où il se situe à 16,6% contre 14,0% à Dakar et 13,9% dans les autres milieux urbains.

La main-d'œuvre au chômage est majoritairement composée de femmes, de jeunes et de personnes ayant un faible niveau d'instruction. En effet, sept chômeurs sur dix (73,7%) sont des femmes, six sur dix (62,3%) sont des jeunes et près huit sur dix (79,1%) ont au plus le niveau primaire. Parmi les chômeurs, seuls 5,8% ont le niveau supérieur.

Les indicateurs d'accès à l'eau montrent qu'au Sénégal, 78,7% des ménages ont accès à une source d'eau potable (EHCVM 2018/2019). L'accès considéré ici prend en compte les robinets (interne, public, du voisin et de la concession) et les puits couverts. Cependant, le niveau d'accès à l'eau potable des ménages cache certaines disparités. L'accès est quasi universel dans la zone urbaine de Dakar (97,0%) et dans une moindre mesure en milieu urbain des autres régions (82,0%). Environ 6 ménages ruraux sur 10 ont accès à une eau potable. Il en est de même pour les ménages pauvres (66,7% contre 83,2% chez les non pauvres).

Il ressort également de l'EHCVM 2018/2019 que plus de 7 ménages sur 10 (74,3%) disposent de l'électricité. Toutefois, une forte disparité est observée selon le milieu de résidence. Plus de la moitié des ménages ruraux a accès à l'électricité (52,5%), alors que près de 9 ménages urbains sur 10 en disposent (97,4% à Dakar et 88,7% dans les autres milieux urbains). Ce déséquilibre est aussi noté selon le niveau de vie du ménage.

Au plan du développement humain, le Sénégal était classé à la 166ème place sur 189, avec IDH de 0,514 en 2018. Ce faible niveau de développement humain s'explique en partie par les insuffisances notées dans le capital humain qui entravent fortement la productivité de la main-d'œuvre.

En effet, le Sénégal affiche de faibles performances au niveau de l'indice de capital humain (0,42 en 2017). En matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités, des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années à la faveur des programmes sociaux mis en place par le gouvernement depuis 2014 (Bourse de sécurité familiale, couverture maladie universelle, etc.).

Les inégalités sociales et de genre ont reculé au Sénégal. Cependant, il est classé au 120ème rang parmi 157 pays, avec un IIG (indice d'inégalité de genre) de 0,521.

2.3. Le profil environnemental

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest et à la lisière du Sahara. Il couvre une superficie de 196 712 Km², avec une façade maritime de plus de 700 km sur l'océan atlantique et est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau. La République de Gambie, qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de 25 km de large et près de 300 km de profondeur à l'intérieur du territoire sénégalais.

Le Sénégal est un pays plat avec une altitude inférieure à 50 m sur près de 3/4 du territoire. Le point culminant (581 m) est situé à l'extrémité sud-est, sur les contreforts du Fouta-Djalou.

La circulation atmosphérique, facilitée par un relief sans obstacles, expose le territoire en partie ou entièrement à l'influence de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson.

Ces masses d'air déterminent un climat de type soudano-sahélien avec deux saisons :

- Une saison des pluies (de juin à octobre) pendant laquelle souffle la mousson, vent chaud et humide issu de l'anticyclone Sainte-Hélène ;
- une saison sèche (de novembre à mai) caractérisée par la prédominance des alizés du nord (l'alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores et harmattan issu de l'anticyclone libyen) (Rapport sur l'état de l'environnement du Sénégal, 2020)



Les données issues de ce rapport de 2020 indiquent que la pluviométrie est très variable dans le temps et dans l'espace.

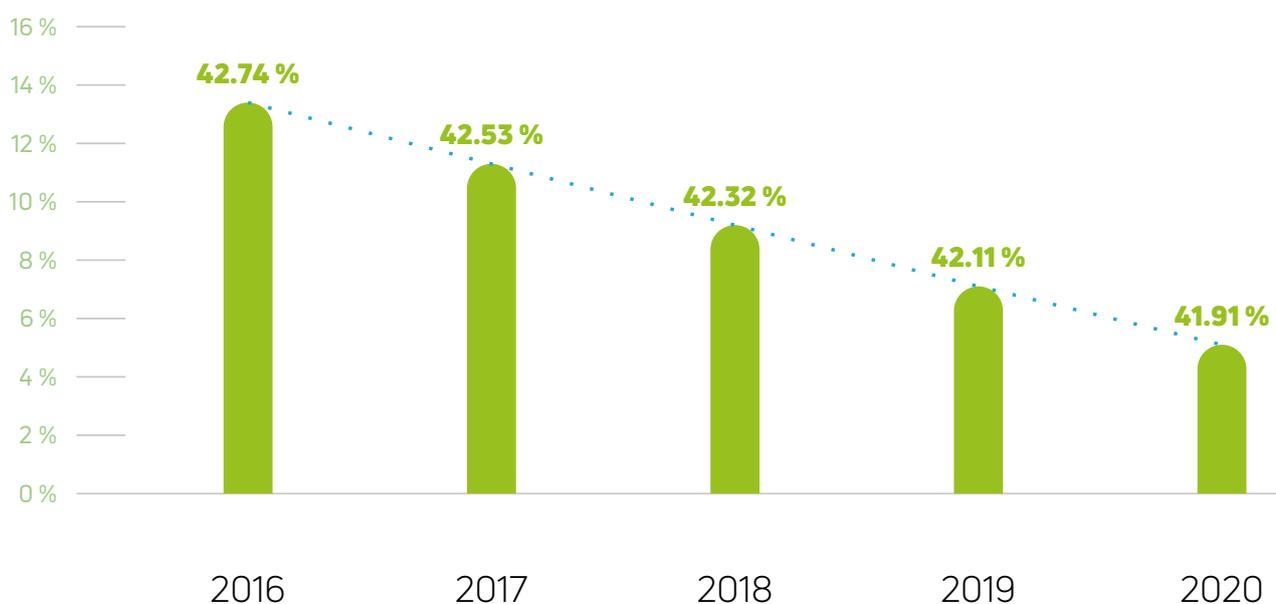
On note également une grande disparité hydro-climatique entre le sud humide (avec une pluviométrie annuelle supérieure à 1000 mm) et le nord sec (recevant moins de 300 mm de pluie par an).

Trois principales zones de pluviométrie correspondant aux trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au nord.

Sur un plan temporel, on note une forte variabilité interannuelle des précipitations qui met en évidence une succession de périodes plus ou moins marquées d'années sèches et d'années humides.

Les dernières données fournies sur l'évolution de la Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières, dans la toute dernière lettre de politique du secteur de l'Environnement, montrent une baisse tendancielle des superficies forestières entre 2016 et 2020.

Figure 3 : Proportion de la surface émergée totale couverte par les forêts



Source : LPSEDD 2021-2025, MEDD

Le pillage des forêts transfrontalières du sud, notamment le long de la frontière gambienne s'est accentué. Le trafic porte sur des espèces prisées par l'industrie du meuble, en particulier le vène (*Pterocarpus erinaceus*), le Dimb (*Cordyla pinnata*) et le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*). Les régions les plus touchées par le phénomène sont les régions de Ziguinchor, Kolda, et Tambacounda.

Globalement, les pertes interannuelles estimées à 40 000 ha par an entre 2016 et 2019, sont restées constantes du fait des compensations apportées à travers les actions de reboisement et de reforestation.

Concernant la faune sauvage, les effectifs au Parc national du Niokolo Koba (PNNK) qui présente la plus grande diversité spécifique en matière de grande et moyenne faune mammalienne au Sénégal, sont en diminution. Ce parc est confronté à de nombreuses pressions et menaces justifiant ainsi son maintien sur la liste des sites du Patrimoine mondial en péril depuis 2007.

Globalement, les impacts de la dégradation des écosystèmes et des habitats naturels sur la conservation des espèces sont encore déterminants. Certaines espèces sont menacées d'extinction : (i) au moins 10 sur les 400 espèces de poissons signalées au Sénégal ; (ii) 38 sur les 100 espèces de reptiles (crocodiles, serpents et tortues de mer) sont inscrits sur la Liste Rouge de l'UICN ; (iii) 14 sur les 192 espèces de mammifères recensées dont les Chimpanzé (*Pan troglodytes*), le Colobe bai (*Procolobusbadius*), et le Lycaon (*Lycaon pictus*).

Les zones côtières et marines sont, quant à elles, soumises à plusieurs contraintes liées à la fois à des paramètres climatiques et anthropiques : (i) invasions marines (en lien avec le relèvement continu du niveau de la mer), (ii) dégradation des mangroves et réduction des ressources halieutiques, (iii) extraction du sable marin, etc. Tous ces facteurs exposent 25% des côtes sénégalaises à un risque d'érosion.

Dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Sénégal, les impacts observés du climat montrent une tendance à la baisse de la pluviométrie, une hausse des températures moyennes, une élévation du niveau de la mer, des perturbations sur la disponibilité des espaces cultivables, des ressources hydrauliques et halieutiques.

Elles traduisent une grande vulnérabilité des écosystèmes du Sénégal avec d'importantes répercussions socio-économiques sur les 60% de la population dont la subsistance dépend directement de ces ressources.

Les risques climatiques projetés, leurs impacts potentiels ainsi que les vulnérabilités induites, montrent globalement une prédominance des risques de sécheresses, des vagues de chaleur et une recrudescence des événements humides extrêmes. L'occurrence de ces risques expose différemment les régions du Sénégal.

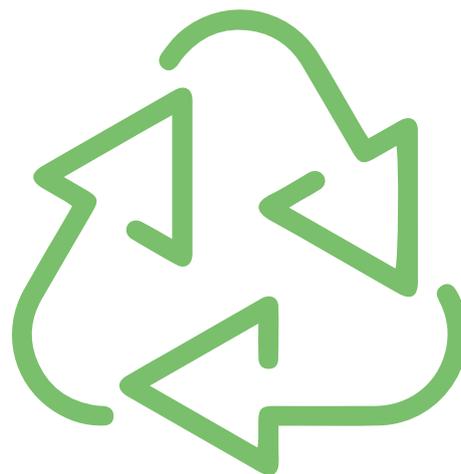
Les régions les plus affectées par l'augmentation du risque de sécheresse extrême sont situées au nord du Sénégal, la région de Saint Louis montrant le risque le plus intense, pour une augmentation de la fréquence des sécheresses comprise entre 20 et 30%.

La fréquence des événements humides extrêmes est plus importante dans le scénario de faible réchauffement et cela, principalement, pour les zones situées au nord et à l'est du Sénégal (Matam, Tambacounda, Louga).





3. Diagnostic des secteurs économiques ciblés



3.1. Définition du Périmètre

Les termes de référence définissent un périmètre à l'étude comprenant une mise en synergie entre : les ODD, le PSE, la CDN et l'Avis CESE 2016-04.

Pour faire de l'économie verte, un maillon essentiel de la politique de développement durable et de lutte contre la pauvreté, il faudra mettre en évidence, accompagner et exploiter les opportunités qu'offrent les secteurs les plus porteurs dans la génération d'emplois préservant l'environnement au Sénégal.

Les secteurs analysés dans le présent document concernent l'Eau et l'Assainissement, la Pêche, les BTP (efficacité énergétique) et l'agriculture dans une perspective «chaîne de valeurs».

3.1.1. Les objectifs du développement durable

Depuis 2015, la communauté internationale s'est dotée d'un agenda international unique organisé autour de 17 objectifs de développement durable. Dans la continuité des actions orientées vers la sauvegarde de la planète, les résolutions de la conférence de Rio+20 indiquent que l'économie verte, parmi d'autres approches, pourrait constituer un puissant levier dans l'atteinte des objectifs du développement durable. En effet, sept ODD sur les dix-sept ont des thématiques directement et indirectement liées à l'économie verte ; cette dernière étant considérée aujourd'hui comme l'une des principales alternatives durables pour la préservation de l'environnement et l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030. Il s'agit notamment des ODD ci-après :

Figure 4: Les ODDs liés à l'économie verte



Ainsi, le passage à une économie verte paraît incontournable pour assurer le développement durable et lutter contre la pauvreté, tout en considérant l'environnement comme un déterminant de la croissance économique et du bien être humain.

3.1.2. Le Plan Sénégal Émergent (PSE)

Dans le souci de porter plus loin ses ambitions de développement, le Sénégal s'est doté d'un instrument prospectif à l'horizon 2035 : Le Plan Sénégal Émergent (PSE). Il s'agit d'une stratégie décennale sur la période 2014-2023, adossée à une vision, celle d'un Sénégal émergent, avec une société solidaire dans un état de droit, à l'horizon 2035, à travers trois axes stratégiques que sont : (i) transformation structurelle de l'économie et de la croissance, (ii) capital humain, protection sociale et développement durable et (iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité. Il se compose d'un Plan d'Action Prioritaire (PAP). La phase 1 (2014-2018) a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants dans l'ensemble des secteurs et la phase 2 (2019-2023), qui se plaçait comme une continuité mais avec une implication plus forte du secteur privé, à cause des nouvelles priorités nées de la pandémie de la Covid-19 pour devenir Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A). Celui-ci est orienté vers le développement endogène sous-tendu par la quête des souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique, et porté par un Secteur privé national fort.

La crise sanitaire a en effet, fait ressortir de nouveaux défis pour le pays, et qui tourneraient autour de : (i) la promotion d'une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente, (ii) une santé inclusive, (iii) un système éducatif performant, (iv) le développement d'un secteur privé national fort, (v) le renforcement de la protection sociale et (vi) la transformation industrielle et numérique. Pour contenir les impacts néfastes de la pandémie à coronavirus, le Sénégal a d'abord mis en place un Programme de Résilience économique et sociale (PRES), doté d'un fonds de riposte dénommé « Force Covid-19 » d'un montant de 1 000 milliards de francs CFA, soit 7% du PIB, en vue de soulager les ménages les plus affectés et les entreprises directement touchées par l'onde de choc, tout en renforçant le secteur de la santé.

Afin de renouer avec la trajectoire de croissance d'avant crise et se maintenir sur la trajectoire d'émergence, le coût global du PAP2A a connu une augmentation de 616 Mds FCFA soit une hausse de 4% par rapport au PAP II. Ainsi, pour la période 2021-2023, le coût global du PAP2A s'élève à 15 330 Mds FCFA.

Les nouveaux projets du PAP2A seraient orientés vers le développement endogène, porté par la quête des souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique, avec un secteur privé national plus dynamique. L'objectif, globalement défini sur la période 2019-2023, est de « réaliser à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations ».

Aujourd'hui, le Sénégal s'est lancé dans une dynamique d'un PSE vert avec vaste chantier de croissance verte. L'économie verte apparaît comme le principal levier de cette politique de verdissement de l'économie nationale.

3.1.3.

La Contribution déterminée au niveau national (CDN)

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN), composée des volets « atténuation » et « adaptation », qui est la stratégie de lutte contre le réchauffement climatique, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Plan Sénégal Émergent (PSE) ainsi que des programmes sectoriels de gestion durable de ses ressources naturelles et environnementales.

Dans le cadre de la composante Atténuation, le Sénégal se fixe un objectif inconditionnel de réduction de ses émissions par rapport à celles projetées qui sera réalisé avec les moyens nationaux (Etat, collectivités locales, secteur privé, ONG, etc.) et un objectif conditionnel qui sera atteint avec le soutien de la communauté internationale. Ceci se traduit par une réduction relative des émissions de gaz à effet de serre de 27% et 32% respectivement aux horizons 2025 et 2030, par rapport à la situation de référence (Business as usual).

Pour la composante d'adaptation, l'objectif visé est d'accroître la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique.

Il se traduit spécifiquement par un renforcement des réseaux d'observation et de collecte de données climatiques, océaniques et côtières et de la résilience des écosystèmes et des activités de production, et une assurance de la santé, du bien-être et de la protection des populations contre les risques et catastrophes liés aux événements extrêmes et au changement climatique.

Dans cette dynamique, la mise en œuvre de la CDN est estimée à un coût de 13 milliards de dollars US dont 8,7 milliards dédiés à l'atténuation et 4,3 milliards US à l'adaptation. Elle va nécessiter d'importants moyens financiers, humains et technologiques de la part du Sénégal, mais aussi de l'appui de la communauté internationale afin de permettre des réductions encore plus significatives d'émissions de GES.

3.1.4.

L'avis CESE 2016-04

Le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) qui s'est auto-saisi en 2016 sur la question de l'économie verte au Sénégal, a produit l'Avis n° 2016-04 où des recommandations ont été faites pour :

- la mise en place d'un cadre légal plus favorable à la promotion de l'économie verte ;
- le développement d'une véritable économie verte au Sénégal ;
- la promotion et la création d'emplois verts ;
- le renforcement du partenariat, de la synergie des acteurs et la valorisation des résultats de la recherche ;
- une plus grande efficacité en matière de mobilisation des financements et de promotion des investissements verts ;
- le recours à la fiscalité et aux instruments économiques pour promouvoir l'innovation.

Cette auto-saisine du CESE pose les socles pour un cadre incitatif à l'EVI et à faciliter le portage politique de la dimension économie verte.

3.2. Revue des Politiques

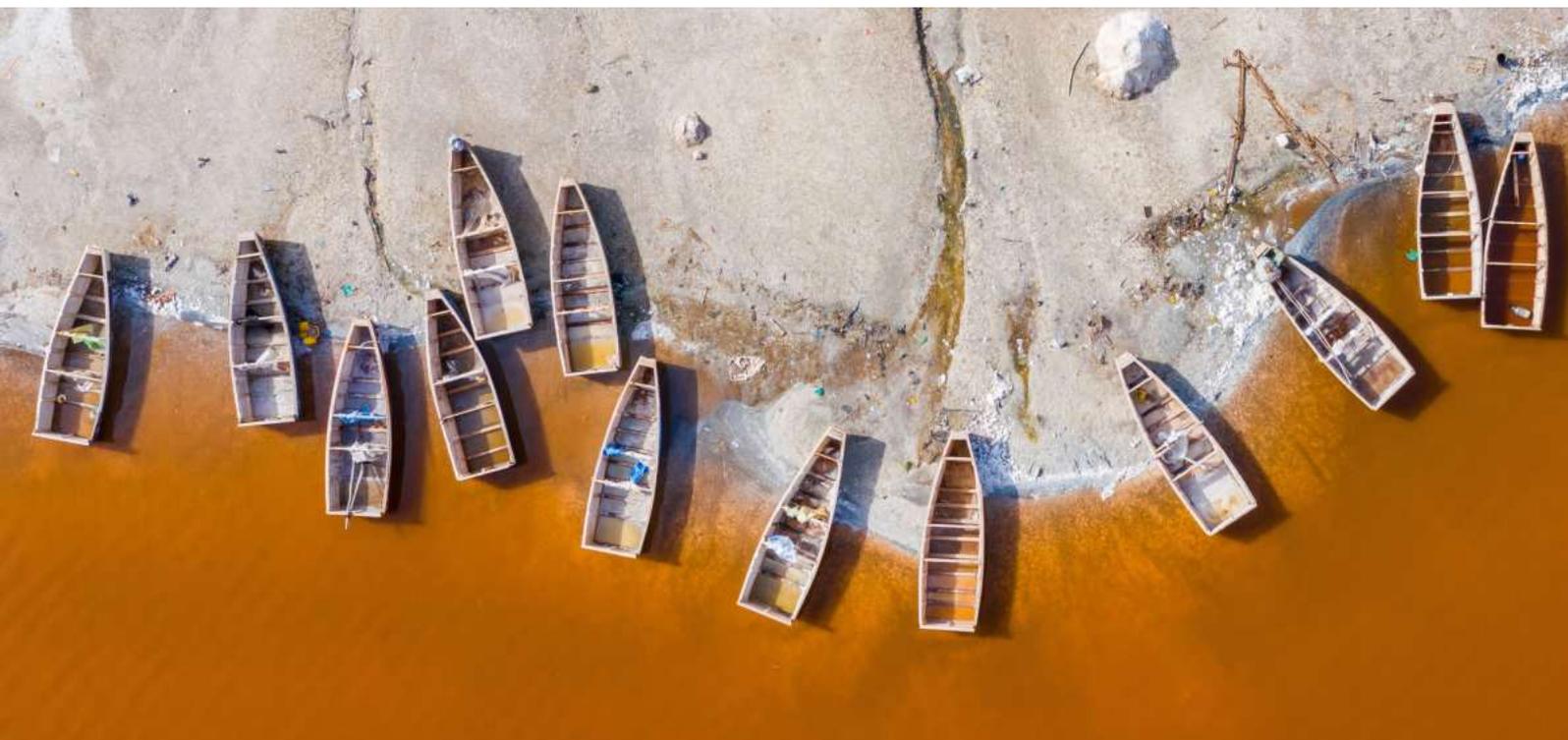
A son accession à l'indépendance en 1960, l'État du Sénégal était dans l'obligation de subvenir aux besoins essentiels des populations. C'est dans ce contexte que les premiers plans quinquennaux de développement ont vu le jour avant que l'État ne soit contraint par les institutions de Bretton Woods d'appliquer les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), vers la fin des années 1970. Les propositions de ces institutions avaient pour but de stabiliser le cadre macroéconomique et relancer l'activité économique.

A partir des années 2000, la stratégie de réduction de la pauvreté, de développement et *d'émergence deviennent successivement les fondements des actions* gouvernementales. Le pays s'est attelé sur la période 2003-2010 à réduire le nombre de pauvres en facilitant l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, assainissement, etc.) et en augmentant les revenus des habitants.

Avec l'arrivée de la Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES), le Sénégal a résolument misé sur la valorisation des secteurs porteurs de croissance. En capitalisant sur toutes les expériences passées il a affiché depuis 2013, l'option d'atteindre l'émergence en se dotant du Plan Sénégal Émergent (PSE). Toutefois, en dépit d'un cadrage macroéconomique maîtrisé, les objectifs de croissance économique forte et durable ne sont pas encore réellement atteints .

Dans son effort pour tendre vers le développement durable, le Sénégal s'est également doté d'une stratégie nationale de Développement durable en 2015.

Cette dernière a bénéficié de l'arrivée du Plan Sénégal Émergent, de la création du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, de l'acte 3 de la décentralisation et de la création du Conseil économique social et environnemental (CESE) au niveau national et au niveau international du passage des Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD) vers les Objectifs de Développement Durable (ODD).



Dans ce contexte, on a noté un regain d'intérêt pour l'économie verte envisagée comme un véritable outil d'opérationnalisation du développement durable. A ce concept sont rattachées des notions comme l'économie de la diversité biologique, l'économie de la conservation, les emplois verts, l'économie solidaire, entre autres. Les actions pour mettre en œuvre l'économie verte ont fait l'objet de plusieurs études et initiatives parmi lesquelles : La stratégie nationale pour la promotion des emplois verts au Sénégal (SNEV), le Programme d'Appui à la Création d'Emplois verts (PACEV), la Plateforme nationale pour l'Économie verte qui a produit à ce jour deux éditions du rapport exploratoire sur l'économie verte et organisé deux journées de l'économie verte.

Par ailleurs, les secteurs ciblés dans cette étude bénéficient d'un solide ancrage en termes de législation et de politique. On note en effet, le code de l'environnement qui est assez transversal, en plus des codes sectoriels comme le code de l'assainissement, le code de la pêche, le code de la chasse, le code de l'urbanisme, le code de l'électricité, le code de la construction pour ne citer que ceux-là. Le secteur de l'Agriculture est encadré par le code forestier, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, la loi sur le domaine national, le code général des collectivités territoriales, la lettre de politique sectorielle de développement de l'agriculture.

L'analyse rapide des politiques dans tous les secteurs que nous venons de passer en revue, montre que les questions environnementales sont souvent prises en compte sans nécessairement faire référence à l'économie verte inclusive. Pourtant cette dernière semble s'inviter progressivement dans le vécu de ces secteurs à travers les programmes et projets mis en œuvre dans ces différents domaines.

3.3. Approche sectorielle par la chaîne de valeurs

3.3.1. Le secteur de l'eau et de l'assainissement

Le sous-secteur de l'eau

Le Sénégal est un pays sahélien mais aussi côtier (avec plus de 700 km de façade maritime) ; il est traversé par quatre fleuves (Sénégal, Gambie, Sine Saloum et Casamance) qui lui assurent, en plus de ses rivières et lacs, une grande disponibilité en eaux de surface. Ces ressources en eau sont complétées par des nappes de profondeurs variables que l'on retrouve dans plusieurs parties du pays.

Dans le souci de garantir un accès des populations en eau, des investissements importants ont été faits et des réformes structurantes réalisées ces dernières années. Ces efforts ont permis de parvenir à un taux d'accès global de 97,6% en 2020, permettant à plusieurs dizaines de milliers de sénégalais d'avoir accès à l'eau. Cependant, on note des disparités entre les zones urbaines et les zones rurales.

L'eau constitue un grand enjeu de développement pour le Sénégal, en particulier dans ce contexte incertain marqué par le changement climatique. En effet, les projections d'ici 2100 prédisent une recrudescence des événements extrêmes liés à l'eau (sécheresse, inondation et déficit en pluviométrie). Cela appelle de la part de l'Etat et des populations une gestion plus rigoureuse et optimale de cette ressource. La déperdition d'eau reste très importante au Sénégal et très peu d'initiatives sont mises en œuvre dans le sens de la réutilisation des eaux.



S'il est vrai que le secteur privé s'intéresse de plus en plus à ce sous-secteur préférant se positionner au niveau de l'exploitation et de la commercialisation de l'eau (Kirène, Baeaubab, etc.), l'urgence se fait de plus en plus, de diversifier l'activité. En effet, de nouvelles niches de création de richesses et d'emplois gagneraient à être explorées par le secteur privé surtout dans le segment du traitement et de la réutilisation de certaines eaux usées domestiques.

Le phénomène des petites sociétés qui conditionnent et commercialisent l'eau dans des sachets nous montre aussi qu'il y a un potentiel pour les PME et les TPE, même si des efforts restent encore à faire dans ce domaine (santé, sécurité pour les populations, etc.).

Le sous-secteur de l'assainissement

L'accès à un assainissement de qualité est et demeure une ambition pour le Sénégal. Parti de 61,7 % en 2013, le taux d'accès global à l'assainissement urbain était estimé en 2020 à 74%, contre 72,9% en 2019, soit une hausse modeste de 1,1% essentiellement soutenue par les auto-réalisations d'ouvrages individuels des ménages.

En effet, ces bonnes performances sont le fait, essentiellement, de l'assainissement autonome qui semble être l'option majeure choisie. Contrairement à ce dernier, l'assainissement collectif qui est très coûteux en investissement et maintenance, reste très marginal au Sénégal, en termes de couverture. Cependant, il faut reconnaître que ce sous-secteur en pleine expansion, bénéficie d'un fort accompagnement prodigué par des partenaires aussi divers qu'expérimentés. On note en effet, la Fondation Bill et Melinda, à travers le programme de structuration du marché des boues de vidange (PSMBV) étendu aujourd'hui aux 14 régions du Sénégal, l'Association sénégalaise de Normalisation et d'autres institutions techniques qui interviennent dans le cadre normatif et technique.

Le secteur de l'assainissement dispose d'un potentiel non négligeable en termes de création d'emplois et de richesses et ce dans tous les segments de la chaîne de valeurs. C'est ainsi qu'au moyen de la délégation de service public (DSP), la tutelle a permis au secteur privé de s'insérer harmonieusement dans la chaîne de valeurs en y jouant un rôle dynamique et déterminant à tel point qu'aujourd'hui la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des boues de vidange et des eaux usées collectées à travers les dispositifs d'assainissement autonomes, sont gérés par des entreprises du secteur privé. Par exemple, la gestion des stations de traitement des boues de vidange est confiée, à travers des concessions, au secteur privé. Le cas de la société Delvic Sanitation Initiatives, une société privée sénégalaise, est très révélatrice des avancées faites, actuellement, dans ce domaine. Elle gère 10 stations de boues de vidange pour le compte de l'ONAS, à travers sa filiale DVD.

La difficulté principale que rencontre le secteur privé pour marquer une présence plus active dans ce domaine, réside dans le manque de financement pour ces acteurs. Cependant, des opportunités existent avec l'USAID à travers son projet WASHFIN qui a réussi à mobiliser 15 institutions financières pour financer les prestataires des services d'assainissement; un fonds d'investissement de 500.000 à 1 million de dollars, chaque année selon les besoins, devrait être mis à la disposition de ces derniers. Des organisations de la société civile sénégalaise et internationale soutiennent également ce secteur.

Comme l'on a pu le constater, le domaine de l'assainissement au Sénégal offre d'immenses possibilités (emplois et création de richesses) sur tous les segments de sa chaîne de valeurs (collecte, transport et valorisation). Et « la délégation de service public » qu'utilise l'Etat a déjà permis et continuera à permettre à plus d'acteurs du secteur privé de s'impliquer dans le secteur de l'assainissement qui n'a pas encore fini de dévoiler tous ses atouts.

Le secteur de la pêche

Érigé en priorité dans l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE), le secteur halieutique a réussi à conserver sa place de pilier de l'économie nationale malgré les nombreuses contraintes structurelles et conjoncturelles qui l'assaillent. Le sous-secteur de la pêche a subi les contrecoups de la pandémie avec les mesures de contingentement liées aux jours d'ouverture et aux heures de débarquements dans les principaux quais de pêche et les sites de transformation et à la limitation du transport interurbain réduisant ainsi l'activité en 2020. Durant le mois de mars 2020, des pertes de l'ordre de 75% de chiffre d'affaires ont été notées dans les quais de pêche. De même, la transformation artisanale et le mareyage ont connu des baisses respectives de 65% et 74% dans la même période. Son rôle est stratégique dans la sécurité économique, alimentaire et sociale, en termes de création d'emplois, de richesses, et d'équilibre de la balance commerciale. Elle contribue à hauteur de 7,1% au PIB du secteur primaire de 2017 (Mballo, 2018). Sa valeur commerciale est ainsi évaluée à hauteur de 272 466 milliards de franc CFA en 2018 (DPM, 2018) et son pouvoir d'emploi à plus de 600 000 emplois (directs et indirects) ; un chiffre qui devrait évoluer selon les estimations des professionnels du secteur, considérant le large éventail des services que le secteur de la pêche rend à la nation sénégalaise. La pêche maritime qui se chiffrait en 2018 à 524 851 tonnes est ainsi partagée entre deux types de pêches : la pêche industrielle (PI) totalement tournée vers l'exportation (avec une part de 24% des débarquements) et la pêche artisanale (PA) qui assure à elle seule 76% des mises à terre (DMP, 2018).

En plus de sa contribution non moins importante aux exportations (21 614 tonnes réparties en des produits frais (8%) et transformés (92%)), la PA assure la sécurité alimentaire nationale (56% des débarquements de la PA et 48% des 38 924 tonnes transformées artisanalement au Sénégal) et la stabilité socioéconomique d'une bonne partie des ménages des communautés littorales; ces dernières occupent les principaux maillons (pêcheurs, mareyeurs, femmes transformatrices), en plus des métiers connexes allant des porteurs, micro-mareyeurs, charretiers dans les quais de débarquement, aux détaillants dans les marchés (urbains et ruraux). On pourrait également comptabiliser les occupants de la chaîne de transport; ce qui fait dire à beaucoup d'acteurs de la pêche que son pouvoir à fournir des emplois serait très mal évalué car dépassant de loin les 600 000 emplois directs et indirects qui lui sont attribués.

Afin d'atténuer les impacts de la pandémie, une enveloppe d'un milliard de FCFA a été allouée aux acteurs de la pêche artisanale dans le cadre du Fonds Force Covid-19.

De plus, grâce à un partenariat tripartite sur la base d'une convention entre le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime, la Délégation à l'Entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER/FJ) et le Crédit mutuel du Sénégal (CMS), un montant supplémentaire d'un milliard a pu être mobilisé, portant le montant global à deux milliards de FCFA, exclusivement destiné aux pêcheurs, aux mareyeurs, aux micro-mareyeurs, aux femmes transformatrices, aux écailleuses, et aux aquaculteurs (par le biais de leur GIE, associations, unions, etc.), sous forme de prêts à un taux de 3%.

Cependant, l'analyse objective de ce sous-secteur laisse penser que la Covid-19, n'est pas la seule explication de l'infléchissement des débarquements entre 2019 et 2021. D'ailleurs le rapport de la Situation économique et financière 2021 le confirme. En effet, « en sus des effets de la Covid-19, le sous-secteur de la pêche semble, de plus en plus, confronté à la raréfaction des ressources halieutiques avec une contreperformance attendue à -2,9% en 2021.

En effet, le sous-secteur a affiché, sur le premier semestre de 2021, une contraction de 15,0%, résultant de la baisse de la pêche aussi bien artisanale (-12,4%) qu'industrielle (-19,0%). La contre-performance de la pêche

artisanale, sur cette période, est consécutive à la baisse des débarquements dans les régions de Thiès (-30,7%), Saint-Louis (-25,3%), Louga (-54,7%), Kaolack (-21,5%) et Dakar (-5,5%).

A Thiès, Dakar et Louga, les replis constatés sont dus à la raréfaction des ressources, aux effets des changements climatiques et à une diminution de l'effort de pêche. Dans la région de Saint Louis, selon les spécialistes ou les professionnels du secteur, les phénomènes météorologiques et la modification des paramètres physico-chimiques de l'eau des océans ont été les principaux facteurs qui ont impacté les captures de poissons.

Pour la pêche industrielle, la contraction est liée à la réduction des entrées de bateaux au port de Dakar (2041 navires au premier semestre 2021 contre 2278 à la même période un an auparavant) ».

La pêche est un secteur dynamique qui joue un rôle très important au Sénégal tant sur le plan économique et social. Malgré les limites constatées dans le secteur, elle offre des opportunités notamment dans la transformation des produits halieutiques et de l'aquaculture.

C'est notamment à ce secteur de l'aquaculture, que le secteur privé devrait porter une attention plus particulière. Déjà, l'aquaculture qui n'est souvent réduite qu'à la pisciculture commence à convaincre de plus en plus d'opérateurs privés dans les terres de l'hinterland sénégalais. Si l'on y ajoute le potentiel qu'offre la culture de certains fruits de mer et surtout de celle d'algues comme la spiruline (qui est vendue à prix d'or), on se rend compte de l'énorme potentiel que recèle ce secteur.

Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics

Le Sénégal s'urbanise très vite et cela se traduit par une forte activité de construction. Le potentiel de croissance du secteur du bâtiment est estimé à un rythme de 3,9 % par année (IFC, 2017). Les immeubles de logement collectif connaissent la croissance la plus rapide. La croissance est également importante dans les bâtiments institutionnels, les hôtels et restaurants (IFC, 2017). La demande d'énergie du secteur du bâtiment monte en flèche. Une étude prospective projette qu'entre 2013 et 2030, la demande en électricité pourrait plus que doubler. A l'horizon 2030, le secteur du bâtiment sera responsable de 41,3 % de la consommation énergétique finale et le plus grand consommateur d'électricité (70 %). Le secteur résidentiel a une forte prépondérance dans cette tendance avec 42 % de la demande d'électricité, suivi par le secteur tertiaire (30 %) (AEME, 2015). Un fort développement de la climatisation est attendu dans le futur, surtout dans un contexte de hausse des températures ; ce qui risque d'accroître cette tendance.

Face à ces besoins croissants en énergie, l'Etat du Sénégal a pris l'option de continuer ses efforts pour renforcer son potentiel de production d'énergie propre et renouvelable. En effet, après des initiatives comme la centrale solaire de Malicounda, le Parc éolien de Taïba Ndiaye a vu le jour. Avec ce projet (le plus grand dans le domaine en Afrique de l'Ouest), c'est une production de 158,7 Mégawatts d'énergie éolienne qui est attendue et qui alimentera deux millions de personnes. Ce projet permettra, une fois lancé, d'éviter 300.000 tonnes de CO2 par an. C'est dire donc que malgré son potentiel avéré en gaz et pétrole, le Sénégal s'est résolu à opérer un verdissement de sa production énergétique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre provenant de ce secteur, et à avancer dans la voie de la durabilité, comme stipulé dans sa Contribution Déterminée Nationale (CDN).

Sur la création d'emplois, le secteur du Bâtiment et des Travaux publics (BTP) a un impact appréciable. Les établissements de ce secteur se caractérisent par un potentiel de génération d'emplois parmi les plus élevés : chaque entreprise nouvelle dans ce secteur produit en moyenne 4.5 emplois nouveaux, soit plus que la moyenne nationale qui est de 3.9 emplois nouveaux par établissement (MTDOP, 2014). Sur une période de 5 années, entre 2013 et 2017, le secteur du BTP représente 18 % des établissements ouverts et 21 % d'emplois générés (DSTE, 2017).

La question de l'efficacité énergétique n'est cependant pas suffisamment prise en compte dans la réalisation des bâtiments. Ces bâtiments sont réalisés avec une architecture et un système constructif mal adaptés aux conditions climatiques locales. Le matériau le plus utilisé dans la construction est le ciment, avec une forte prépondérance dans les milieux urbains et le secteur tertiaire. Il existe de plus en plus d'intervenants qui proposent des systèmes constructifs alternatifs, en éco-matériaux, mais leur introduction en milieu urbain est encore timide. S'y ajoute, le travail important qui reste à faire en termes de recherche et de normalisation des procédés de production des matériaux de construction.

De même, le choix des équipements est fait sans tenir compte des critères de performances énergétiques et des conditions climatiques. Il existe pourtant un grand potentiel d'économie d'énergie dans le secteur du bâtiment. Le potentiel d'économie d'énergie concernant l'enveloppe des bâtiments est estimé à 539 GW/h à l'horizon 2030 (AEME 2015). Les solutions englobent la bonne conception et orientation des bâtiments pour réduire le besoin de luminosité et de climatisation, les principes de la planification urbaine, l'architecture bioclimatique, ainsi que l'utilisation d'appareils efficaces. Il faudrait toutefois, une demande conséquente et des initiatives hardies de la part de l'Etat, pour amener les professionnels du bâtiment à inscrire l'efficacité énergétique dans leurs priorités.

L'analyse du secteur du bâtiment révèle un grand potentiel de promotion d'un habitat sain et confortable, à la fois sobre en carbone et résilient aux changements climatiques. Les centres de formation comme celui de l'École Supérieure Polytechnique de Thiès et le Centre Sectoriel de Formation Professionnelle –BTP de Diamniadio (qui abrite une unité de maîtrise de l'énergie¹⁰ balisent déjà la voie pour l'avenir.

Aujourd'hui, les programmes d'habitat social prévus à travers le pays constituent de réels gisements d'emplois et de création de richesses pour le secteur privé. Par exemple, le projet des cent mille (100.000) logements qui devrait tenir compte de l'environnement et plus particulièrement des préoccupations en matière de résilience aux changements climatiques et de sobriété en carbone, est une opportunité pour montrer la voie dans ce secteur.

Le secteur de l'agriculture

Au titre de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, des progrès ont été globalement enregistrés en 2020, même si un ralentissement du rythme de croissance a été noté, en raison de la survenue de la pandémie de Covid-19, qui a eu un impact négatif sur tous les secteurs socioéconomiques du pays. Le renforcement du soutien de l'État aux producteurs, à travers le PRES 2020, a permis d'augmenter considérablement la production des principales spéculations et d'améliorer significativement le poids de l'agriculture dans la croissance économique.

Davantage d'efforts doivent être consentis pour relever les défis d'autosuffisance alimentaire et de transformation de l'agriculture sénégalaise, tels que l'amélioration de l'offre qui permettra notamment d'atteindre les objectifs de lutte contre la faim, mais surtout de propulser l'industrie sénégalaise, en



10 Ce centre sectoriel de formation, à l'instar des autres centres de la même catégorie, a, à la tête de son Conseil d'Administration, les organisations patronales.

mettant l'accent sur la transformation des productions locales. Les résultats pour les secteurs d'appui à la production ont été mitigés en 2020.

Enfin, le rythme d'exécution des projets et des programmes doit être accéléré pour pérenniser les progrès et créer les conditions d'une amélioration de la productivité globale et la compétitivité, gage d'une transformation structurelle de l'économie pourvoyeuse d'emplois.

En termes de perspectives, le secteur privé devrait tirer parti de cet environnement propice à la création de richesses et d'emplois car les prévisions de la Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) sont optimistes. En effet, selon elle, l'année 2022 « devrait consacrer la consolidation des acquis en termes d'efforts de l'État dans le domaine agricole. Ceux-ci s'articulent autour de: (i) l'intensification des productions céréalières et vivrières ; (ii) renforcement de la productivité des cultures industrielles et horticoles et (iii) la promotion d'un système pertinent de valorisation des productions agricoles. En outre, dans le cadre des projets prioritaires inscrits dans le PAP2A, il est prévu la mise en œuvre : (i) du projet d'appui au programme national d'autosuffisance en riz (PNAR 2023) ; (ii) du programme national de l'horticulture et (iii) du projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE/CV).

L'objectif à terme est le renforcement de la production des principales spéculations, notamment, le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide, le mil-sorgho et les autres produits horticoles. Dans ce contexte, l'accent sera particulièrement mis sur le maintien des actions au profit du sous-secteur en termes de mise à disposition d'intrants de qualité et à bonne date ainsi que la facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles pour rehausser la productivité agricole.

L'effectivité des réalisations du PRODAC 4, contribuerait, en outre, à améliorer la productivité des facteurs dans l'agriculture. Aussi, le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydro agricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, constituerait-il un atout majeur dans la réalisation des objectifs de production de riz et des produits horticoles.

Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est attendue en hausse de 5,1% en 2022 contre 4,6% en 2021 ».

Cette pandémie a eu le mérite de démontrer que le « consommer local », qui s'est d'ailleurs, notablement, amélioré en termes de standards, est la voie à suivre. Et, c'est justement là que se trouve le gisement de création d'emplois et de richesses durables pour le secteur privé de ce pays.

Et les acteurs du secteur privé ne devraient, sous aucun prétexte, rater l'opportunité majeure que constitue la mise en place des Agropoles.

Le représentant résident de l'ONUDI rappelait¹¹ en novembre 2020 que le Sénégal ne « transforme qu'à peu près 13 % de ses produits agricoles. Une quantité qu'il juge très faible, au moment où l'Afrique du Sud est à 90 %. "Certains pays ont fait des progrès appréciables, dans le cadre de la participation de l'industrie dans leur produit intérieur brut (PIB). La Chine, entre 1990 et aujourd'hui, est passée de 20 % à plus de 30 % de valeur ajoutée manufacturière dans leur PIB. La Corée du Sud, de 16 à 56 %. Le Sénégal par contre, a enregistré un recul, passant de 20 % en 1990, à 16 % aujourd'hui, si on exclut les industries extractives. »

11 Propos recueillis lors de la cérémonie d'ouverture du Lab sur l'agropole Centre le 16 novembre 2020



4. Le secteur privé sénégalais et l'EVI



4.1. Le secteur privé sénégalais

Le "Rapport global du Recensement général des Entreprises" de l'ANSD¹² de janvier 2017, a permis de dénombrer 407 882 unités économiques réparties sur l'ensemble du pays. Cependant, la plupart de ces unités se situent dans la région de Dakar (39,5%), suivie de celles de Thiès (11,5%), Diourbel (9,4%) et Kaolack (5,9%).

Les entreprises individuelles (82,3%) sont les plus représentées et elles évoluent majoritairement dans le secteur informel.

S'agissant des personnes morales, les Groupements d'Intérêts économiques (GIE) et les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) dominent avec des proportions respectives de 53,7% et 20,3%. Par ailleurs, l'environnement des entreprises sénégalaises est marqué par une forte présence de Petites et Moyennes Entreprises (99,8%), à côté desquelles on trouve les Petites Entreprises et les Très Petites Entreprises.

Figure 5 : Situation du secteur des MPME au Sénégal

Définition des MPME

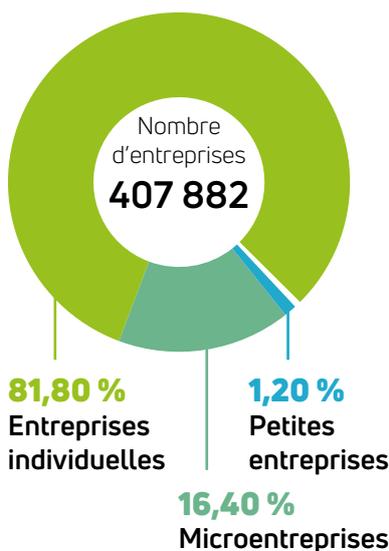
Micro et petite entreprise :

- Entre **1 et 20** employés
- Chiffre d'affaires annuel **inférieur à 50 millions XOF** (84 864 USD) — 25 millions XOF (42 432 USD) pour le secteur des services
- Comptabilité **simplifiée**

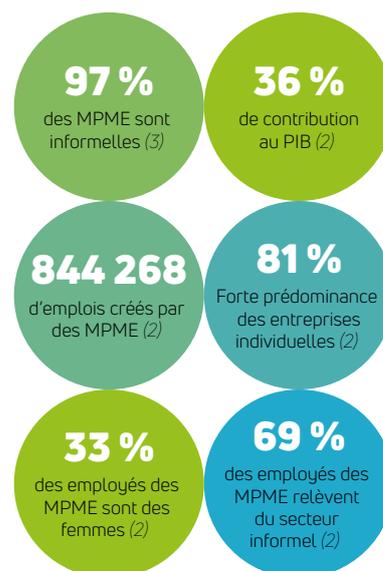
Entreprise moyenne :

- Entre **21 et 250** employés
- Chiffre d'affaires annuel **compris entre 50 millions** (84 846 USD) **et 5 milliards XOF** (8 486 400 USD)
- Comptabilité **complète** conforme aux réglementations et certifiée

Proportion de MPME (2)



Profil des MPME au Sénégal



1. Charte des Petites et Moyennes Entreprises du Sénégal, 2008. 2. Recensement général des Entreprises ANSD, 2017. 3. Organisation internationale du Travail, Diagnostic de l'économie informelle au Sénégal, 2020



Le secteur primaire est dominé par le sous-secteur agricole, qui se compose largement de petites exploitations familiales. L'agriculture emploie 65% de la population active, mais malgré ses performances récentes, elle ne contribue qu'à 9,4% du PIB national et de 62,8% de la valeur ajoutée (en terme nominal) du secteur primaire¹³

Le secteur secondaire est dominé par des PME.

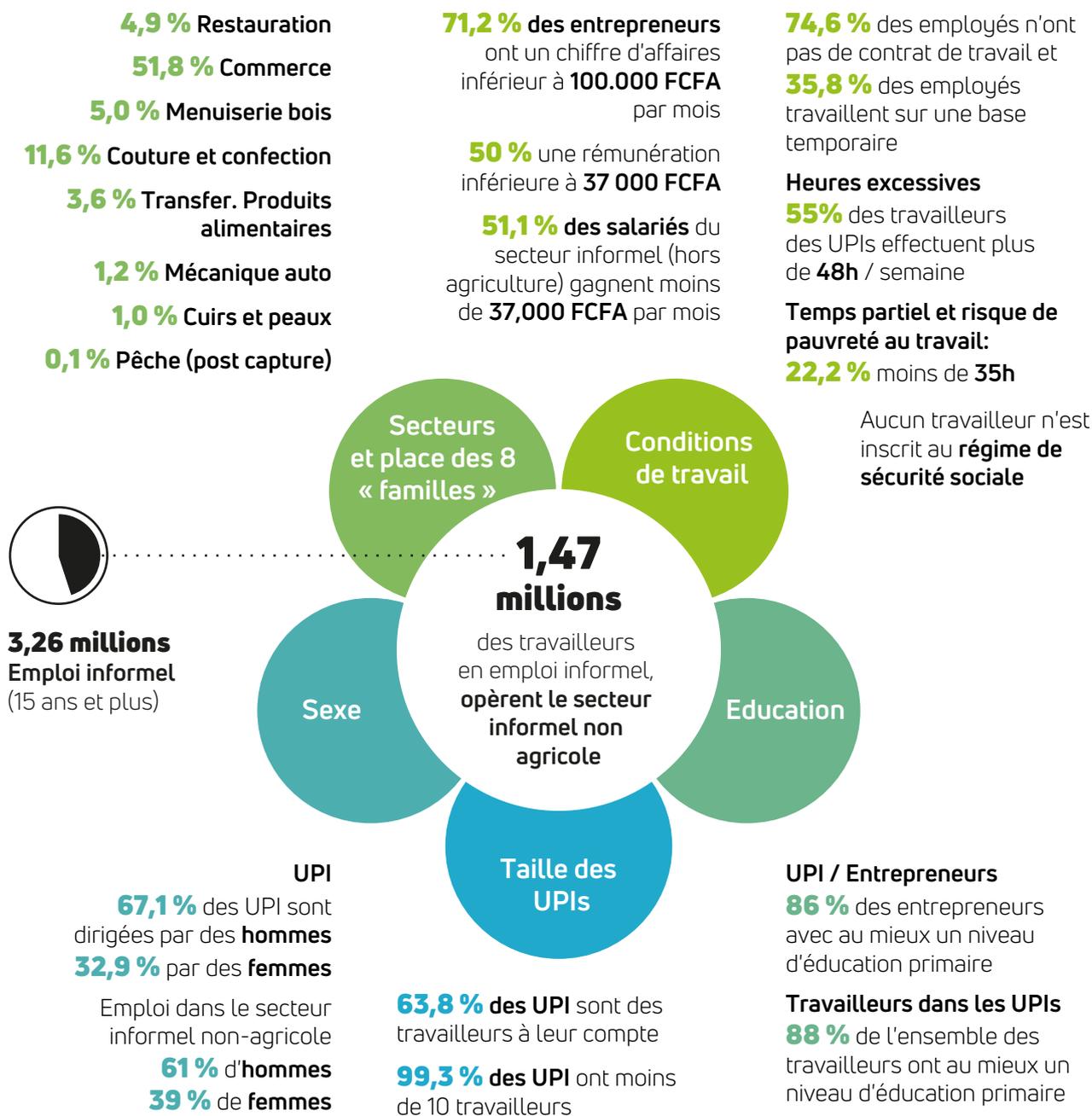
Le tissu industriel du Sénégal, assez diversifié, est constitué des activités des industries alimentaires, extractives, chimiques et mécaniques, ainsi que celles qui participent à la production du textile et du cuir, des matériaux de construction, du papier et du carton, ainsi que de l'énergie. Le secteur d'activité industriel le plus important, celui de l'industrie alimentaire, représente 32 % de la production industrielle ; il est suivi de l'industrie chimique, avec 22 %, puis du secteur de l'eau et de l'énergie, avec 17,35 %.

Le secteur tertiaire est le premier secteur de l'économie en termes de création de richesses, dont la contribution au PIB s'élève à 61% en 2020.

Le commerce constitue la branche d'activité la plus active.

Le secteur informel est l'employeur le plus important du pays, assurant 90 % de l'emploi total.

Figure 6: Profil du secteur informel : unités, entrepreneurs et travailleurs



© Organisation internationale du Travail 2020

Le chiffre d'affaires généré par l'ensemble des entreprises recensées s'élève à 11 349,7 milliards. Le commerce englobe 40,3% du chiffre d'affaires et 32,8% des travailleurs. Le secteur formel génère 83,7% du chiffre d'affaires global.

Les résultats font ressortir que les banques financent une faible part d'entreprises, tandis que la famille ou les tontines appuient principalement les entrepreneurs.

Dans sa communication de 2014, sur le rôle du secteur privé dans le développement international, la Commission européenne souligne: «Le secteur privé devrait jouer un rôle clé dans la transformation vers l'économie verte ».

L'adoption de pratiques commerciales respectueuses de l'environnement est déjà très répandue, de nombreuses opportunités commerciales et économiques les rendant attractives pour le secteur privé.

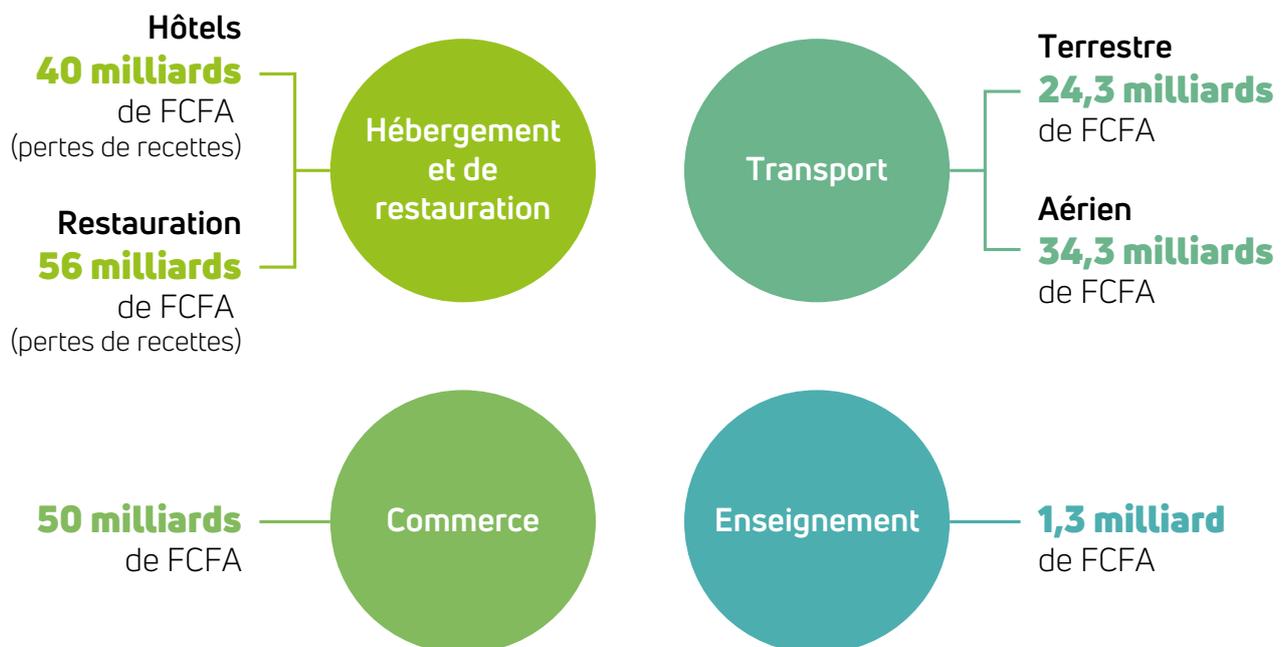
Le secteur privé reconnaît la croissance rapide du marché mondial des biens et services environnementaux, les perspectives d'économies résultant des processus de production économes en ressources, l'amélioration de la réputation et la sécurité accrue des chaînes d'approvisionnement résultant de l'approvisionnement en matières premières produites de manière durable.

Il répond donc positivement à ce défi, les initiatives pertinentes étant des moteurs importants de la transformation de l'économie verte dans de nombreux pays."

Le secteur privé sénégalais a été touché de plein fouet par la crise sanitaire due à la Covid-19, avec des répercussions négatives sur leur fonctionnement. En témoignent les propos de M. Baidy Agne qui, en avril 2020 déjà, tirait la sonnette d'alarme, dans l'Œil ouvert, la revue du CNP¹⁴, en affirmant : "Nous subissons un choc exogène sans précédent, à durée inconnue, nécessitant des solutions urgentes, aux côtés du paiement de nos échéances fiscales, sociales, bancaires et fournisseurs, avec des risques de pénalités de retard et/ou d'avis à tiers détenteurs".

Et ce contexte de baisse de la productivité, dans tous les secteurs, a entraîné des pertes probables d'emplois et donc une augmentation du chômage et de la pauvreté.

Figure 7 : Les secteurs les plus affectés par la crise au Sénégal



Ainsi, pour le CNP, dans les entreprises du secteur de services touristiques et connexes (Tourisme, Hôtellerie, Restauration, Agences de voyages et Services aéroportuaires), des ajustements des conditions de travail et des impacts financiers non négligeables ont été constatés:

- Plus de 90% des entreprises ont été fermées à partir de mars 2020, à l'exception des hôtels faisant l'objet de réquisition de l'Etat et bénéficiant d'un traitement particulier à cet effet;
- Perte prévisionnelle de chiffre d'affaires pour 2020 évaluée à plus de 200 milliards FCFA;
- 100% des emplois directs menacés;
- Risque de licenciement pour 80 000 emplois directs après les mesures administratives de mise en congé et de mise en chômage technique du personnel. Et la liste n'est pas exhaustive. Pour atténuer les effets de la crise, le gouvernement a mis en place un programme de résilience économique et sociale afin, entre autres, d'assurer la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois.

Pour relancer l'économie nationale, le gouvernement sénégalais a engagé un exercice d'ajustement de son plan d'action prioritaire (PAP 2019-2023). Son ambition à travers ce Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A), adopté au mois de septembre 2020, est de remettre le pays sur la trajectoire de croissance forte d'avant Covid 19. L'objectif est de maintenir le cap fixé pour l'émergence, au bénéfice des populations.

Dans cette dynamique, les partenaires au développement suggèrent la relance verte et par le secteur privé en transformant, entre autres, les effets adverses des changements climatiques en opportunité. Lors de l'atelier de validation de la Revue annuelle conjointe (RAC), en 2021, la contribution déterminée nationale (CDN) a été évoquée comme base de la structuration en cours du plan Sénégal émergent vert et l'Union Européenne a marqué tout son intérêt à être partie prenante au processus.

S'exprimant lors de la RAC, l'Ambassadrice de l'UE préconisait: «*Un secteur privé dynamique est incontournable pour permettre au Sénégal de se développer rapidement, en créant des opportunités économiques et des emplois décents pour sa population, notamment cette jeunesse qui ne demande qu'à participer à l'émergence de son pays*».

4.2. Enjeux et défis majeurs

Le Sénégal se retrouve au cœur de multiples défis (changements climatiques, enjeux énergétiques, environnementaux, économiques, financiers ou sociaux) que l'on se trouve en milieu rural ou urbain. Des défis dont la complexité nous installe dans une alternative qui n'offre guère d'autre choix que l'action responsable.

Créateur de la fondation ZERI (Recherche et initiatives pour zéro pollution)¹⁵, Gunter Pauli, un entrepreneur qui a déniché 183 innovations au service d'une économie bleue, à la fois non polluante et créatrice de cohésion sociale, suggère de: « suivre la sagesse de la nature »

Pour aborder réellement l'économie verte, il faut réconcilier l'environnement et l'économie car une économie verte a besoin de nouvelles régulations et de nombreuses innovations techniques et sociales, mais elle a, d'abord, besoin d'une majorité de citoyens engagés et de pouvoirs publics impliqués dans la transition. Les citoyens, à travers leurs choix et leurs pratiques de consommation, peuvent être de véritables catalyseurs de la transition vers une économie verte.

Figure 8 : Avantages d'une transition vers l'économie verte

AVANTAGES ÉCONOMIQUES	AVANTAGES SOCIAUX	AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX
Réduction de la pauvreté et des inégalités*	Réduction de la pauvreté et des inégalités sociales*	Gestion durable des ressources naturelles
Accroissement de la croissance économique et de l'emploi*	Augmentation de l'emploi*	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres émissions
Amélioration de la formation et des compétences*	Amélioration de la formation et des compétences*	Meilleure adaptation aux changements climatiques et résilience aux catastrophes naturelles
Développement de nouveaux marchés et spécialisation	Amélioration des services publics	Amélioration de la qualité de l'environnement
Augmentation de la productivité et des rendements des matières premières et des produits agricoles	Amélioration des résultats en matière de santé	
Amélioration de la sécurité énergétique		
Amélioration de la compétitivité et des balances commerciales		

Source: *Benefits of a Green Economy Transformation in Sub-Saharan Africa* (Bonn, Germany: German Agency for International Cooperation, 2015).

Actuellement, les dynamiques de croissance économique conduisent souvent à une compétition de plus en plus forte sur les ressources avec pour conséquence la détérioration progressive de leur quantité et qualité. Le Sénégal se trouve dans la région sahéenne de l'Afrique et le caractère erratique des pluies et son impact sur les ressources naturelles, ainsi que l'élévation du niveau de la mer et les autres risques climatiques sont un enjeu majeur, en sachant que beaucoup de nos industries sont dépendantes des ressources naturelles¹⁶.

L'économie verte inclusive devrait figurer parmi les stratégies mises en œuvre pour assurer une croissance qui intègre la préservation et la valorisation du capital naturel et humain.

Mais malgré la volonté affirmée d'infléchir les politiques vers le développement durable, l'impératif de croissance économique semble toujours dicter sa loi dans le choix de politiques de développement.

Parvenir à une croissance inclusive et rendre la croissance économique plus réactive aux objectifs d'éradication de la pauvreté figurent parmi les préoccupations prioritaires auxquelles une économie verte devrait répondre. La question essentielle est donc de savoir comment la transition vers une économie verte peut améliorer les perspectives de développement économique, soutenir la transformation structurelle de l'économie pour une plus grande productivité et la création d'emplois surtout pour les jeunes.

Il existe de nombreuses opportunités de financements d'activités vertes. Cependant l'un des défis majeurs reste la capacité à mobiliser ces ressources pour les acteurs du secteur privé. En effet, le recours au seul secteur public pour appuyer la croissance à long terme a atteint ses limites ; l'investissement privé devra augmenter

16 Ces industries sont largement dominées par la transformation des produits agricoles (minoteries, etc.) et sont donc affectées par les effets des changements climatiques et la dégradation des ressources naturelles qui est un des corollaires.

sensiblement afin de soutenir la croissance. Pour cela, la modernisation de l'administration publique apparaît comme un défi majeur afin de garantir la mise en œuvre efficace, durable et inclusive des réformes socio-économiques poursuivies dans le PSE.

La relance économique verte, telle que préconisée, doit être accompagnée de réformes qui s'appuient sur un cadre politique, institutionnel et juridique prenant en compte les principes de l'économie verte inclusive. Pour réussir la transition vers une économie verte inclusive, il est impératif de renforcer la capacité des pouvoirs publics à analyser les défis, discerner les opportunités, hiérarchiser les interventions, mobiliser les ressources, mettre en œuvre les politiques et évaluer les progrès. Le succès en matière d'économie verte inclusive est, notamment, au bout d'innovations majeures à apporter aussi bien aux politiques sectorielles mises en œuvre (agriculture, énergie, BTP, etc.) qu'aux politiques macro-économiques et notamment la politique budgétaire ou fiscale. Les mesures envisageables à cette fin, peuvent porter sur le volet «recettes» du budget (fiscalité) et sur le volet «dépenses».

S'agissant des recettes, généralement, constituées des impôts et taxes, le régime fiscal doit faire en sorte que les prix reflètent la totalité des coûts sociaux de la production des biens et des services.

Un autre défi majeur réside dans le risque de biais dans la transition énergétique, le Sénégal étant en passe de devenir un pays gazier et pétrolier. L'élan pris dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE), de promouvoir le mix énergétique avec une cible de 20 % de la capacité installée, en introduisant progressivement les énergies renouvelables, ne risque-t-il pas d'être brisé quand le pays atteindra son niveau de production maximale de gaz et de pétrole? La tentation de retourner aux hydrocarbures pour la satisfaction de besoins urgents et croissants en électricité du pays sera grande, en dépit des intentions inscrites dans les documents de planification stratégique nationale.

4.3.

Les contraintes à la mise en œuvre de l'EVI

L'ampleur et la gravité de la crise sanitaire de la COVID-19, sont sans précédent. Elle est passée du stade de crise majeure de santé publique à celui de crise économique et de crise de l'emploi. Les répercussions se font durablement sentir à tous les niveaux (individus, entreprises et gouvernement) et le risque est grand de chercher à relancer assez vite l'économie nationale et de retrouver les niveaux de croissance d'avant la pandémie, en privilégiant les secteurs et voies traditionnels de production polluants et émetteurs de CO₂. Il faut pourtant saisir l'occasion pour explorer des issues alternatives et durables de sortie de crise, dont l'économie verte.

Il convient d'emblée de préciser que le concept d'"économie verte inclusive" est relativement récent au Sénégal et gagnerait à être mieux vulgarisé et explicité pour une meilleure appropriation par les différentes catégories d'acteurs concernés.

Différents types de contraintes à la mise en œuvre d'initiatives vertes ont été relevés dans le cadre de cette étude par le biais des consultations des parties prenantes. On peut les classer comme suit :

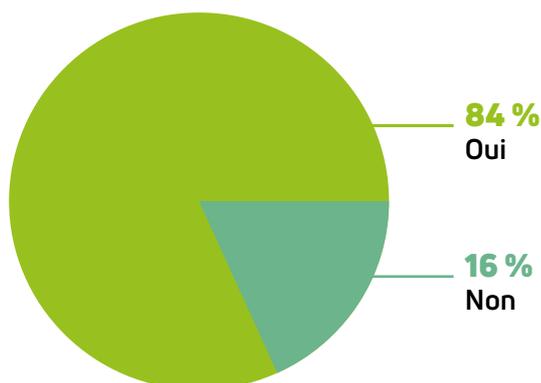
4.3.1.

Contraintes "internes" au Secteur Privé

Les contraintes internes au développement de l'EVI par le secteur privé sont nombreuses.

Il faut noter tout d'abord **la faible appropriation des enjeux de l'économie verte** par les acteurs du secteur privé. Bien que familiers au concept, ils n'en perçoivent pas toujours la portée et les implications. Ce manque d'appropriation et finalement d'engagement en faveur de l'économie verte est renforcé par **l'absence de politique hardie en faveur du « consommer local »**.

Figure 9 : Taux de connaissance du concept de l'économie verte chez les enquêtés



Ceci s'explique de manière générale, par **la faiblesse des politiques et instruments incitatifs** (mesures de soutien des prix, « subventions vertes », etc.) face à des coûts de production qui peuvent s'avérer plus élevés que la production conventionnelle, aux défaillances du marché, à la faible compétitivité des produits locaux et leur manque de visibilité ; ces derniers sont souvent plus chers que les produits importés qui sont subventionnés c'est le cas notamment du blé par rapport au mil.

Les difficultés d'approvisionnement en intrants peuvent également constituer une contrainte majeure surtout dans les secteurs primaire et secondaire.

4.3.2.

Contraintes liées à l'environnement du Secteur Privé

Au plan macroéconomique, les contraintes relevées concernent pour l'essentiel **la faible qualité du capital humain, l'accès au financement et les coûts élevés des facteurs de production**.

L'accès au financement est une contrainte majeure pour les entreprises du secteur privé, et les MPMEs sont parmi celles qui ont le plus de difficultés à obtenir du crédit.

En 2017, la Banque Mondiale soulignait que, lorsqu'ils réussissent à obtenir un prêt ou une ligne de crédit, ils doivent mettre en gage des actifs importants pour garantir leurs prêts. La valeur de la garantie requise est très élevée, en moyenne 271,7 % du prêt. Les grandes entreprises affichent un taux moyen de 160,7 %, tandis que les petites entreprises affichent un taux excessif de 428,7 %. Les contraintes à l'accès au financement incluent une concurrence limitée entre les fournisseurs de services financiers, une infrastructure financière faible, la faiblesse des politiques du secteur financier et certaines limitations des MPMEs.

Aussi, ont-elles recours à des solutions alternatives coûteuses comme l'autofinancement et le crédit fournisseur ou aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui sont confrontés à la faiblesse de leurs capacités de

financement et la difficulté de refinancement. Le recours au marché financier sous-régional et autres sources de financements alternatives demeure très marginal du fait d'un manque de culture financière.

Aussi, les conditions de concurrence inégale sont à souligner comme une contrainte majeure. En effet, l'État joue un rôle encore important dans les affaires économiques et les réglementations afférentes. La présence persistante d'un grand nombre d'entreprises et agences publiques au Sénégal illustre bien le rôle encore important de l'État dans les affaires économiques.

Autre exemple, le cadre réglementaire qui, malgré des améliorations significatives, reste assez peu compétitif. Ceci contribue à l'existence d'un important secteur informel qui tend à fausser la compétition avec le secteur privé formel.

Bien plus, l'administration de la fiscalité est source d'incompréhensions. Les entreprises du secteur formel estiment que l'application du code fiscal est parfois arbitraire et que l'incertitude qui en résulte constitue une contrainte commerciale significative.

Enfin, la rigidité du droit du travail est une contrainte importante pour l'investissement du secteur privé.

4.4. Besoins et priorités

La capacité endogène des entreprises d'opérer la transition vers l'EVI est jugée faible par les acteurs. Cela est dû à des contraintes telles que la lourdeur des investissements nécessaires notamment pour l'acquisition des technologies et infrastructures mais aussi à la qualité de la ressource humaine. Ainsi les acteurs ont exprimé la nécessité de mettre en place des **mécanismes d'accompagnement pour une transition verte inclusive**.

4.4.1. La formation et la sensibilisation

Le renforcement de capacités en matière d'économie verte est apparu comme un besoin réel pour les acteurs. Les concepts d'économie verte, d'emplois verts et de compétences vertes restent très peu maîtrisés des personnes, acteurs de premier plan, de la transition vers une économie verte (URDECEVI, 2018). Encore moins leurs implications et les pratiques.

L'éducation financière des acteurs est un besoin impérieux.

4.4.2. L'accès aux financements

La question du sous-financement des entreprises est une question clé en Afrique, particulièrement dans les pays de l'UEMOA où elle rime avec la surliquidité du système bancaire. Le système bancaire de l'UEMOA et tout particulièrement du Sénégal connaît un excès de liquidités. Les banques dakaroises affichaient en janvier 2019 un bilan dépassant les 11 milliards d'euros soit 9,8 points de plus qu'en 2018.

Le problème réside dans le mode de recyclage de ces liquidités qui ne permet pas pour le moment de financer de manière efficace l'économie. La maturité courte des dépôts entraîne pour les banques un problème de transformation des liquidités en prêt à long terme. Cette épargne « dormante » nuit au financement d'activités

productives et au soutien au développement d'entreprises porteuses de croissance. Lorsque les banques s'engagent, elles le font avec des taux d'intérêt si élevés que seul le secteur tertiaire peut en profiter.

Au Sénégal, on estime que 92% des micro-entreprises et 90% des petites entreprises font face à ces difficultés de financement. En dehors des PME, les difficultés d'accès au crédit touchent aussi une large partie du secteur privé. Les prêts accordés à ce secteur représentent seulement 15 % du PIB. Ce taux est relativement faible en comparaison de celui de l'Asie du Sud (27%) et des pays à haut revenu où le taux flirte avec les 109 %

L'espoir que cette épargne serve des investissements productifs ne pourra se réaliser qu'avec la création d'un système financier plus diversifié, d'institutions financières performantes et la mise en place de réformes économiques visant à favoriser la collecte et la distribution de l'épargne longue.

La flexibilité des financements verts avec des conditions d'accès aux financements allégées du point de vue des acteurs constitue une priorité. De même que l'allègement des conditions d'accès aux marchés.

Entre autres il s'agit pour eux : de la détaxation pour faciliter l'importation de technologies vertes, des exonérations, des suspensions ou dégrèvements d'impôts, etc.

Aussi, il est attendu **des subventions** pour accompagner les initiatives vertes (achat de matières premières, création d'espace de commercialisation, infrastructures).

4.4.3.

L'accès aux technologies

Une économie verte inclusive nécessite de passer de technologies peu productives, inefficaces et dépensières à des technologies économiques, sobres en carbone et accessibles. Pour cela, il faudra des mesures délibérées de soutien au développement et au transfert de technologies vertes et l'élimination progressive des technologies peu économes en carbone, désuètes et qui dégradent le capital naturel. D'où la nécessité d'investir dans la recherche et l'innovation scientifiques et de faire jouer aux universités et structures de formation professionnelle un rôle de plus en plus important.

4.4.4.

L'accès au foncier

La sécurisation des investissements pourrait s'avérer importante pour l'adoption et la rentabilisation de technologies vertes. Au Sénégal, la loi sur le domaine national qui date de 1964, ne prévoit ni la transmissibilité, ni l'inaliénabilité et encore moins la cessibilité des terres et ne permet donc pas de garantir la sécurité juridique adéquate. De nombreuses tentatives de réformes ont été lancées mais restent non abouties.

4.4.5.

Le développement de partenariats

Une meilleure implication des acteurs et une approche partenariale en partant de la chaîne de valeur sont essentielles pour la promotion de l'économie verte. Il s'agit en substance de développer une économie circulaire.

4.4.6.

L'amélioration de la gouvernance

La promotion de l'Économie verte inclusive requiert un cadre politique novateur ainsi que des approches, méthodes et mesures développées de manière collaborative et vulgarisées auprès des acteurs (entreprises, organisations, etc.) pour qu'ils comprennent les opportunités et risques existants dans leurs secteurs respectifs. Si l'État en est l'initiateur, il doit créer les conditions d'une forte inclusivité et implication des acteurs.

4.5.

Opportunités et leviers pour une économie verte inclusive

L'économie verte est une opportunité unique d'impliquer, autour d'objectifs communs, l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient privées, publiques ou citoyennes.

Les potentialités du Sénégal analysées à travers la présentation du Sénégal (2. le Sénégal en bref) et l'approche sectorielle par la chaîne de valeur (3. Diagnostic des secteurs ciblés) sont importantes et ouvrent la porte à des opportunités multiples qui concernent l'ensemble des secteurs d'activité : l'agriculture, l'énergie, l'industrie, le tourisme, le transport, le bâtiment, l'urbanisme, etc.

4.5.1.

Les opportunités de marchés

Les opportunités tirées du contexte socioéconomique

Le Sénégal avec une population active grandissante (76 % de la population à moins de 35 ans) et une réduction de la proportion des personnes à charge pourrait, bénéficier d'un dividende démographique dans les décennies à venir, si plusieurs conditions sont remplies pour concrétiser ce dividende, comme la création d'emplois pour la main d'œuvre et le renforcement de l'employabilité.

La population urbaine¹⁷ du Sénégal devrait passer de 45% en 2013 à 50% en 2035 ce qui serait une opportunité si les villes qui les accueilleront se verdissent.

L'opportunité de développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés

Les perspectives de développement des marchés sont très importantes.

La création de nouveaux marchés permettra, en retour, de réduire le coût de disponibilité des technologies éconnovantes.

Le développement du marché national créera ainsi les conditions de son développement futur dans des marchés d'exportation en expansion.

17 Plan national d'aménagement et de développement du territoire de juin 2020

4.5.2.

Les leviers pour une économie verte inclusive

La mise en place d'un environnement incitatif (information, accompagnement et orientation, accès à des technologies appropriées, etc.) constitue une des conditions essentielles pour les investisseurs et les entreprises qui veulent faire la transition vers l'économie verte.

La mobilisation du secteur bancaire¹⁸

La structure du système de financement privé au Sénégal est dominée par le système bancaire dont le mode d'intervention est davantage tourné vers le financement de courte durée, alors que l'investissement dans l'économie verte nécessite souvent des délais plus longs.

Une plus grande implication de la microfinance

Les IMF travaillent au plus près des demandeurs de capital (PME, commerçants, entrepreneurs, agriculteurs, etc.). Il s'y ajoute, aujourd'hui, le secteur de la Microfinance islamique ; cet écosystème, légèrement différent de la microfinance classique (dans le choix des secteurs par exemple) est en train de se développer, notamment par le biais de partenaires comme la Banque islamique de Développement (BID)¹⁹.

Exploiter le financement participatif

Les plateformes de financement participatif²⁰ pourraient, pour certaines, être considérées comme des acteurs de l'écosystème de l'investissement, mais leur influence est limitée car elles restent peu nombreuses au Sénégal. Ce secteur serait en train de se structurer.

Promouvoir L'investissement à impact ou « Impact investing »

L'investissement à impact est un investissement dans une entreprise ou organisation dans le but d'avoir un impact social et/ou environnemental positif mesurable assorti d'un rendement financier.

L'investissement à impact se caractérise par trois caractéristiques principales : l'intentionnalité, l'additionnalité, la mesure de l'impact et son intégration dans les processus d'investissement.

"L'investissement à impact permettrait de faire en sorte que la croissance économique forte (bien que disparate et freinée par la pandémie) se traduise par des résultats en matière de développement."²¹

L'écosystème de cet investissement à impact est très diversifié en termes d'acteurs²².

18 APBEFS: *Association des Professionnels de Banques et des Établissements Financiers au Sénégal*

19 Une liste indicative d'institutions de microfinance est fournie en annexe

20 Une liste indicative d'institutions de microfinance est fournie en annexe

21 IFC - Investissement d'impact : l'essor d'un secteur qui suscite des attentes grandissantes : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/news_ext_content/ifc_external_corporate_site/news+and+events/news/insights/impact-investing-for-growth-fr

22 Une liste indicative d'institutions de microfinance est fournie en annexe

Les financements institutionnels

Les mécanismes de financements innovants applicables au secteur de l'environnement et au climat sont devenus des enjeux majeurs dans les négociations internationales. Plusieurs outils de financements novateurs ont été mis en œuvre pour favoriser l'investissement privé vert.

Au Sénégal, l'architecture de la finance climatique et environnementale de façon générale, est assurée, en dehors du budget national par la coopération bi et multilatérale. Parmi les fonds publics multilatéraux, ceux rattachés à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique offrent des opportunités réelles de financements pour le secteur privé (FEM, FVC, etc.). On note en plus, les fonds provenant de la BAD, de l'UE, des Agences des Nations-Unis, les fonds bilatéraux, etc.

Les obligations vertes comme moyens de mobilisation du financement privé.

Pour le secteur privé, l'une des opportunités les plus prometteuses pour alimenter cette transition vers une économie verte inclusive est la finance verte. Celle-ci a le potentiel de soutenir les efforts des secteurs publics et privés visant à rétablir une croissance soutenue et équitable, à créer plus d'emplois et à protéger les couches les plus vulnérables de la société. Pour ce faire, la finance verte peut développer des marchés des capitaux résilients capables de canaliser les capitaux vers des investissements à bénéfices environnementaux et sociaux. Les obligations vertes (ou green bonds en anglais), constituent le principal outil de la finance verte pour mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles destinées à la transition verte.

Les obligations vertes génèrent des financements de projets au sein des secteurs de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique, du logement durable et d'autres industries écoresponsables. Elles mobilisent les vastes sources de financements disponibles dans les marchés des capitaux domestiques et mondiaux, parmi les trillions de dollars détenus par les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les compagnies d'assurance, et les fonds souverains.

L'objectif du marché des obligations vertes est de promouvoir et d'amplifier le rôle important que les marchés financiers peuvent jouer pour faire face au défi mondial du changement climatique. Comme elles permettent d'indiquer explicitement à quels projets à bénéfices environnementaux les produits des obligations sont attribués, elles permettent aux investisseurs d'évaluer et d'allouer leurs capitaux à des investissements éco-responsables et durables.

En 2019, le volume d'émissions dans le marché financier de green bonds était estimé à +200 milliards de dollars selon la Climate Bond Initiative. Ce marché à forte expansion, connaît un engouement certain dans beaucoup de pays en Afrique. Le Maroc, le Nigéria, le Kenya, l'Afrique du Sud se sont lancés avec succès dans le marché des obligations vertes.

Le Sénégal a manifesté son intérêt pour ce type de produits, en adhérant à la Plateforme Internationale sur la Finance Durable à travers le Ministère chargé des Finances. Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable a démarré, depuis quelques années, un programme de capacitation des acteurs institutionnels sur le processus d'émission d'obligations vertes. Il s'agira de mettre en œuvre, in fine, un programme d'émissions d'obligations vertes inaugurales pour accompagner la transition vers une économie verte.

Le Partenariat Public Privé pour le financement de nouveaux projets verts innovants.

Face à l'ampleur de la crise sanitaire sur les économies et le défi majeur lié à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation, l'action des seuls Etats est insuffisante. Si les Etats doivent encadrer et impulser l'action, les collectivités, acteurs économiques et financiers, mais aussi la société civile, doivent la mettre en œuvre.

Le Sénégal a mis en place un cadre institutionnel et juridique des PPP visant à développer et mettre en œuvre des projets sous forme de PPP afin d'atteindre les objectifs fixés. Dans le secteur de l'énergie électrique, de nombreux projets de production indépendante d'électricité ont été réalisés. Il faudra aller vers une réforme progressive pour encourager le financement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique comme la centrale éolienne de Taïba Ndiaye (70 MW, 2016) et les autres projets innovants d'énergies renouvelables.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'électrification rurale, l'Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER), créée en décembre 1999 et chargée de la promotion de l'électrification rurale, a lancé la mise en concession de l'électrification rurale : six concessions d'électrification rurale ont été attribuées depuis 2000 et ont permis d'impliquer des opérateurs nationaux.

Ces PPP pourraient être élargis aux domaines tels que la préservation de la biodiversité, le transport durable, le recyclage et la valorisation des déchets, ainsi que d'autres domaines clés de la relance verte.

4.6. Conditions d'une relance verte

La relance verte s'apparente à un ensemble de politiques d'investissement, réformes et mesures garantissant que la reprise, après la crise de la COVID-19, aura, par les transformations apportées, des retombées positives sur le climat, la nature, les communautés, en même temps qu'elles redonnent un nouveau souffle à l'économie et aux acteurs économiques.

Une relance verte devrait favoriser une nouvelle vision et un nouveau discours, avec une transformation de la société dans son ensemble vers plus de durabilité, de résilience et de neutralité carbone.

Une relance verte repose sur l'intégration des principes majeurs de l'économie verte inclusive, c'est-à-dire une économie à faible émission de carbone, résiliente, économe en ressources et socialement inclusive.

Les termes de « reprise » ou « relance » suggèrent un délai plus long et durable, au-delà des mesures de stabilisation à court terme appliquées au début de la pandémie. C'est pourquoi il faut se focaliser sur les mesures à moyen et long terme, les investissements et les changements institutionnels qui peuvent être réalisés.

Le succès d'une telle approche repose sur un processus d'amélioration continue qui doit être construit par l'État et reposer entre autres sur les actions suivantes:

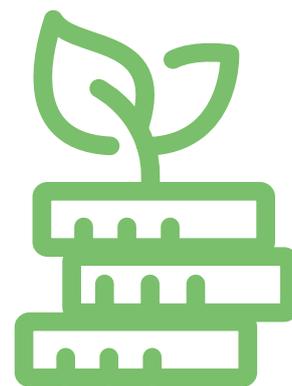
1. Mettre les populations, toutes catégories d'acteurs confondues, au cœur de la relance et, notamment, les associer à l'élaboration et la mise en œuvre des mesures par le biais d'un dialogue social soutenu;
2. Créer les conditions nécessaires à la concrétisation de la relance verte et des projets concrets dans les secteurs à fort gisements d'activités et d'emplois verts tels que l'énergie, l'agriculture, la gestion des déchets, l'assainissement, l'économie circulaire, l'étude des écosystèmes, etc.;
3. Faciliter l'accès aux financements et aux technologies aux acteurs;

4. Créer un environnement propice aux investissements et innovations en faveur de l'économie verte inclusive et définir des mécanismes de protection minimale des filières qui seront développées;
 5. Réduire la part des dépenses publiques consacrées aux activités qui entraînent le gaspillage, la surexploitation ou la dégradation des actifs naturels;
 6. Investir au bon moment pour l'obtention d'un plus grand effet multiplicateur de l'investissement sur la demande, ainsi que l'ajustement aux contraintes fiscales;
 7. Investir dans un vrai programme de développement des compétences, pour former des travailleurs aux métiers verts en mettant à contribution les universités et écoles;
 8. Investir dans le « capital naturel » : restauration des écosystèmes et des forêts, gestion durable des terres, agriculture durable et services écosystémiques en général.
 9. Donner la priorité aux acteurs du secteur privé national pour les achats publics durables;
 10. Faire émerger de nouvelles façons de faire : télétravail, transports décarbonés, limitation des déplacements inutiles.
 11. Mener des campagnes visant à conserver et amplifier les écogestes;
 12. L'effort doit être, davantage, orienté vers la fiscalité verte²³ et les achats publics durables.
- Il s'agira dans le cadre de la fiscalité verte d'aller vers des réformes prudentes et maîtrisées visant à :
 - Instaurer une fiscalité propice (exonérations, crédits d'impôts...) au développement des entreprises vertes ;
 - Déterminer les instruments les plus adéquats qui faciliteront la mise en œuvre effective d'une fiscalité verte au Sénégal tout en évaluant les recettes potentielles par secteur et en mesurant les impacts économiques et sociaux liés à ces mesures ;
 - Analyser les différentes options de circuits et mécanismes de distribution des recettes fiscales environnementales : financement de politiques environnementales par l'alimentation du projet du Fonds National Climat ou dilution dans les recettes de l'Etat ;
 - Recenser, identifier les dispositions fiscales existantes dans le corpus juridique du Sénégal (Cf. Code général des impôts, lois et autres sur les secteurs de l'eau, l'assainissement, du pétrole, de l'urbanisme, des mines).
 - Pour les achats publics durables, il s'agira d'intégrer des clauses environnementales et de durabilités dans le code des marchés. Ainsi obliger les pouvoirs publics notamment les autorités contractantes à réaliser les évaluations environnementales nécessaires pour les plans, projets ou programmes. Cette évaluation peut revêtir un caractère préventif (évaluation environnementale stratégique, étude d'impact environnemental et social) ou correctif (audit environnemental).

23 La fiscalité verte est un important instrument de la politique environnementale, elle est définie par l'OCDE comme recouvrant les « impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant, ou plus généralement par un produit ou service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables



5. Orientations stratégiques pour la relance verte par le secteur privé



Le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays du Monde, a mis en œuvre, un programme de relance économique. Cette relance vise à retrouver la trajectoire initiale de croissance impulsée par le PSE, à générer des emplois et stimuler des actions à moyen et long terme conformes aux objectifs environnementaux.

Pour ce faire et pour une relance à la fois verte et inclusive, Il est impératif que les plans de relance post-COVID-19 intègrent les impacts climatiques à court et long terme et débloquent des solutions technologiques et financières appropriées. Le secteur privé doit être au cœur de cette opportunité.

En effet, le secteur privé est appelé à investir dans des projets d'énergies renouvelables et dans des mesures visant à réduire la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources, les émissions de CO₂, dans l'agriculture durable et résiliente, le transport durable et dans l'économie circulaire.

L'Etat doit accompagner le secteur privé par la création d'un cadre incitatif à l'investissement vert. Le cadre d'orientation stratégique doit s'appuyer à l'amélioration à l'accès aux financements verts et innovants, à la promotion de l'innovation et au renforcement de capacités des acteurs et à la création d'emplois verts.

Orientation stratégique 1 :

Mobiliser les ressources pour financer la relance verte

En mobilisant des capitaux publics et privés pour obtenir des résultats socialement et écologiquement souhaitables, les investisseurs sont essentiels pour combler des déficits financiers structurels, freinant le développement du pays.

D'autant plus que, l'économie sénégalaise devrait continuer de croître, fortement, dans les prochaines années : d'importantes opportunités commerciales et d'investissements découleront, notamment, de l'émergence de classes moyennes et de l'accès à de nouveaux biens et services aux populations mal desservies.

L'inclusion financière, l'agriculture durable, l'énergie propre, l'éducation, la santé, et le logement abordable au Sénégal et en Afrique sont parmi les secteurs les plus prometteurs. Des entreprises innovantes et de nombreux entrepreneurs développeront des projets offrant des profils de risque et de rendement attractifs, ainsi qu'un fort potentiel d'impact, propices au développement de l'investissement.

Axe 1:

Accroissement de l'accès à des services financiers appropriés.

Pour stimuler la reprise et pour un meilleur accès aux financements, les acteurs du secteur privé devraient être accompagnés par les services d'appui aux entreprises comme l'ADEPME, le Bureau de Mise à Niveau, la Fondation Sen'Finances...

Axe 2:

Mobilisation de l'ensemble des acteurs dans l'investissement à impact.

Pour obtenir un plus grand effet multiplicateur de l'investissement, il faut mobiliser les capitaux locaux, les investisseurs institutionnels, mais également les entreprises (notamment par le biais de programmes RSE) et la population (individus très fortunés, épargne locale).

Axe 3:

Incitation à l'investissement vert privé par l'amélioration de la mobilisation des fonds publics internationaux.

Les fonds publics internationaux (Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds Vert Climat, PNUD...) ont pour rôle d'accompagner les transferts de technologie, aider à lever les barrières à l'entrée, financer l'innovation et la R&D...

Axe 4:

Création d'incitations publiques pour attirer le financement privé.

Il existe un potentiel de mobilisation vers l'investissement à impact par les projets conjoints avec des fournisseurs de capitaux internationaux. Les réseaux bancaires africains (tels que Ecobank, Orabank), ou les organismes de prévoyance et assureurs locaux peuvent être ciblés pour de telles initiatives.

Pour ce faire, il faudra mettre en place des incitations publiques orientées "vert" (Amélioration du cadre des affaires, fiscalité plus incitative, traitement des bénéficiaires...)

Axe 5:

Promotion de la Finance mixte (« blended finance »).

Pour atténuer les risques financiers associés aux investissements, il faut mobiliser à côté des financements privés des fonds supplémentaires (subventions ou ressources assimilées).

Axe 6:

Mise en œuvre des stratégies de « Venture building » (combinaison d'appui financier et opérationnel) pourrait permettre de développer l'investissement à impact au Sénégal.

Ces stratégies vont plus loin que le simple financement car elles consistent également à identifier des idées commerciales (à impact social et/ou écologique dans ce contexte), constituer des équipes, trouver des capitaux, aider à gérer les entreprises et fournir des services partagés.

Orientation stratégique 2 :

Renforcer les capacités techniques et l'information des acteurs

Il est indispensable de renforcer les capacités techniques du secteur privé si l'on veut susciter et développer la sensibilité à l'économie verte inclusive. Ce renforcement de capacité passe par l'amélioration des compétences et le développement de nouvelles qualifications adaptées au marché des emplois verts.

Étant donné l'ampleur des besoins et les différents niveaux où on les constate, les interventions voulues doivent être à court, à moyen et à long terme, ce qui appelle une bonne planification. On ne peut se doter de capacités d'économie verte inclusive que si une direction efficace est en place pour piloter et communiquer en continu l'examen et la réorientation éventuelle des priorités et des schémas, pour coordonner la mise en place de cadres pour le développement des capacités, notamment, le renforcement des cadres nationaux de développement, de coordination et de réalisation de capacités d'économie verte, pour rendre les institutions plus accessibles et les doter de moyens accrus de réponse aux besoins locaux, nationaux et régionaux, et pour lier les méthodes de renforcement des capacités à des résultats et des transformations concrets et/ou à un bien-être accru des bénéficiaires ciblés. (Note de contribution de la CEA pour la promotion d'une économie verte inclusive)

Axe 7:

Sensibilisation des acteurs du secteur privé à la notion d'impact dans leurs activités.

Les acteurs du secteur privé doivent développer des messages clairs et convaincants qu'elles utiliseront pour parler de leurs contributions et attentes en ce qui concerne leur impact dans la relance.

Une communication efficace est au cœur de toute sensibilisation.

Axe 8:

"Développement de l'entrepreneuriat à impact pour faire émerger des champions nationaux/régionaux, qui partageraient ensuite les bonnes pratiques."

Il s'agit de co-construire et de mettre en œuvre des partenariats public-privés dans les filières stratégiques pilotées par ces futurs champions pour faire émerger un autre modèle de pratiques managériales.

Pour « s'engager avec succès sur ce chemin, dans notre époque marquée par la mondialisation de la finance et des chaînes de production, il faudra construire des « filières championnes nationales », avec des entrepreneurs locaux forts sur toute la chaîne économique, soutenus par un secteur bancaire national solide. Et, surtout, la responsabilité sociétale des champions ainsi construits ne devra pas être un devoir moral mais une stricte obligation réglementaire. »²⁴

Axe 9:

Développement de nouvelles compétences dans les métiers et accompagner le développement d'incubateurs en adéquation avec la transition verte.

²⁴ Alain KOUADIO, président du groupe Kaydan, Vice-président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) en charge de la stratégie, de la prospective, de la promotion de l'entrepreneuriat et de la CGECI Academy dans Jeune Afrique en janvier 2020

Pour ce faire, il faudra mettre en adéquation les formations dispensées dans les centres de formation avec les besoins et l'évolution du marché de l'emploi surtout pour les emplois verts/verdissants en renforçant le système éducatif, mettant l'accent sur le développement des technologies vertes, ainsi que l'économie numérique.

Orientation stratégique 3 :

Promouvoir et soutenir les techniques et technologies vertes

Une économie verte inclusive nécessite de passer de technologies peu productives, inefficaces et dépendantes à des technologies économiques et accessibles. Les technologies vertes comprennent des systèmes verts donnant la vedette à la viabilité, à l'usage économique des ressources ou à la réduction des déchets et des émissions, en vue de rester compétitifs sur le marché mondial. L'Afrique a réalisé des progrès tangibles dans le domaine du développement technologique et de l'innovation, mais il reste encore beaucoup à faire. Il y a lieu d'accélérer la mise en œuvre de mesures intérieures bien pensées, qui favorisent le déploiement de technologies vertes.

Axe 10:

Appui aux mesures pour bâtir les capacités endogènes en matière des technologies vertes.

Créer des incitations pour valoriser, en priorité, les résultats de la recherche nationale par le secteur privé.

Axe 11:

Aide au développement de l'innovation verte pour une consommation et une production locales et durables.

La mise en place de modalités, pour l'innovation verte, propices à l'éclosion et à la croissance des entreprises permet non seulement à ces dernières de consolider leur position nationale, mais aussi d'apporter de la valeur ajoutée aux communautés où elles sont présentes.

Orientation stratégique 4 :

Promouvoir l'entrepreneuriat et les emplois verts

Les emplois verts pourraient devenir un facteur majeur de croissance et par conséquent des mesures ambitieuses devront être prises par le gouvernement du Sénégal dans le double objectif de stimuler l'emploi dans les secteurs verts (emplois verts) et de veiller à l'écologisation générale des emplois. Il semble nécessaire pour les pouvoirs publics d'anticiper les besoins des marchés de l'emploi créés ou transformés par le changement climatique, à promouvoir l'écologisation des lieux de travail et à réduire leur impact écologique, à encourager tous les acteurs concernés du marché du travail (à savoir les partenaires sociaux, les services de l'emploi, les organismes de formation) à s'approprier la transition vers une économie verte.

Le Sénégal a un fort potentiel de création d'opportunités d'emplois verts. Le Ministère de l'Environnement a lancé en 2013, le Projet Pilote sur les emplois verts et est passé à l'échelle par un programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts avec l'identification de filières innovantes. Il s'agira pour la promotion des emplois verts de consolider les acquis et favoriser un cadre cohérent des interventions.

Axe 12:

Soutien au développement et au financement des incubateurs privés actifs dans le domaine de l'économie verte.

Appuyer l'écosystème entrepreneurial vert national passe par la stimulation de l'accès aux financements et l'apport d'un soutien financier aux jeunes entreprises, le soutien pour les études et les réformes favorables à la croissance des entreprises innovantes créées.

Axe 13:

Intégration du numérique pour promouvoir l'entrepreneuriat vert dans les domaines de l'environnement, économie verte, l'eau et de l'assainissement.

Développer l'accès au numérique et aux services mobiles, dans les zones urbaines et rurales, en appui au développement économique et territorial.

Axe 14:

Promotion de la collaboration et du partenariat entre acteurs du secteur privé.

Pour faire adopter des pratiques circulaires pour le développement de parcs industriels, de zones économiques dédiées et les projets d'infrastructures dans les agropoles.

Matrice d'actions stratégiques

La synthèse des orientations stratégiques, en annexes, indique un début de planification des actions visant la relance verte, à court (C.T), moyen (M.T) et long (L.T) termes. Cependant, une étude complémentaire devra être entreprise pour arriver à un véritable plan d'action opérationnel ; ce qui n'était pas l'objet de ce travail.



6. Recommandations

Assurer la mobilisation du secteur privé pour la relance verte, passera par des actions franches, à court, moyen et long termes, et qui incombent à l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, nous recommandons:



6.1. A l'Etat et au secteur public

En particulier, d'inclure les mesures concrètes suivantes dans ses actions :

- Le renforcement des investissements et la création d'un cadre incitatif pour stimuler l'action du secteur privé: mise en place d'un programme de promotion des investissements verts(plan d'investissements verts, portefeuilles de projets verts, green bonds et PPP) et de création d'emplois verts;
- La définition de nouvelles modalités d'intervention innovantes, associant un mécanisme volontaire, un mode de régulation et des mesures fiscales appropriés: renforcement des mesures incitatives issues des différents Codes existants et ayant une incidence sur la relance verte (Réduire et consolider le nombre d'impôts à faible rendement, réduire les exigences en matière d'enregistrement et de droits de timbres);
- La promotion d'une ingénierie collaborative afin de favoriser la complémentarité entre les secteurs privé et public: mise en place d'un cadre institutionnel sur la RSE pour le suivi et l'application de la charte RSE ainsi que la création d'un label des entreprises qui ont une bonne politique verte;
- La mise en place d'un cadre de concertation multipartite en vue de se doter d'instruments pour l'harmonisation, la mutualisation et l'optimisation des ressources mobilisées, en valorisant l'expertise et les investissements nationaux: Encourager la poursuite des travaux de la Plateforme Nationale pour L'Économie Verte et mise en place d'un guichet unique de l'économie verte.
- Le soutien de la recherche sur les avantages et les opportunités offertes par les industries vertes et les pratiques de l'économie circulaire ;
- La promotion et la facilitation de la collaboration avec le secteur privé national en vue de l'adoption de pratiques circulaires dans les parcs industriels, les zones économiques dédiées et les agropoles;
- Le renforcement des dispositions relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans le code de l'urbanisme et la promotion des infrastructures écologiques en milieu urbain et rural ;
- L'amélioration du dispositif institutionnel et juridique pour les crédits carbone.

6.2.

Au secteur privé

De s'engager à:

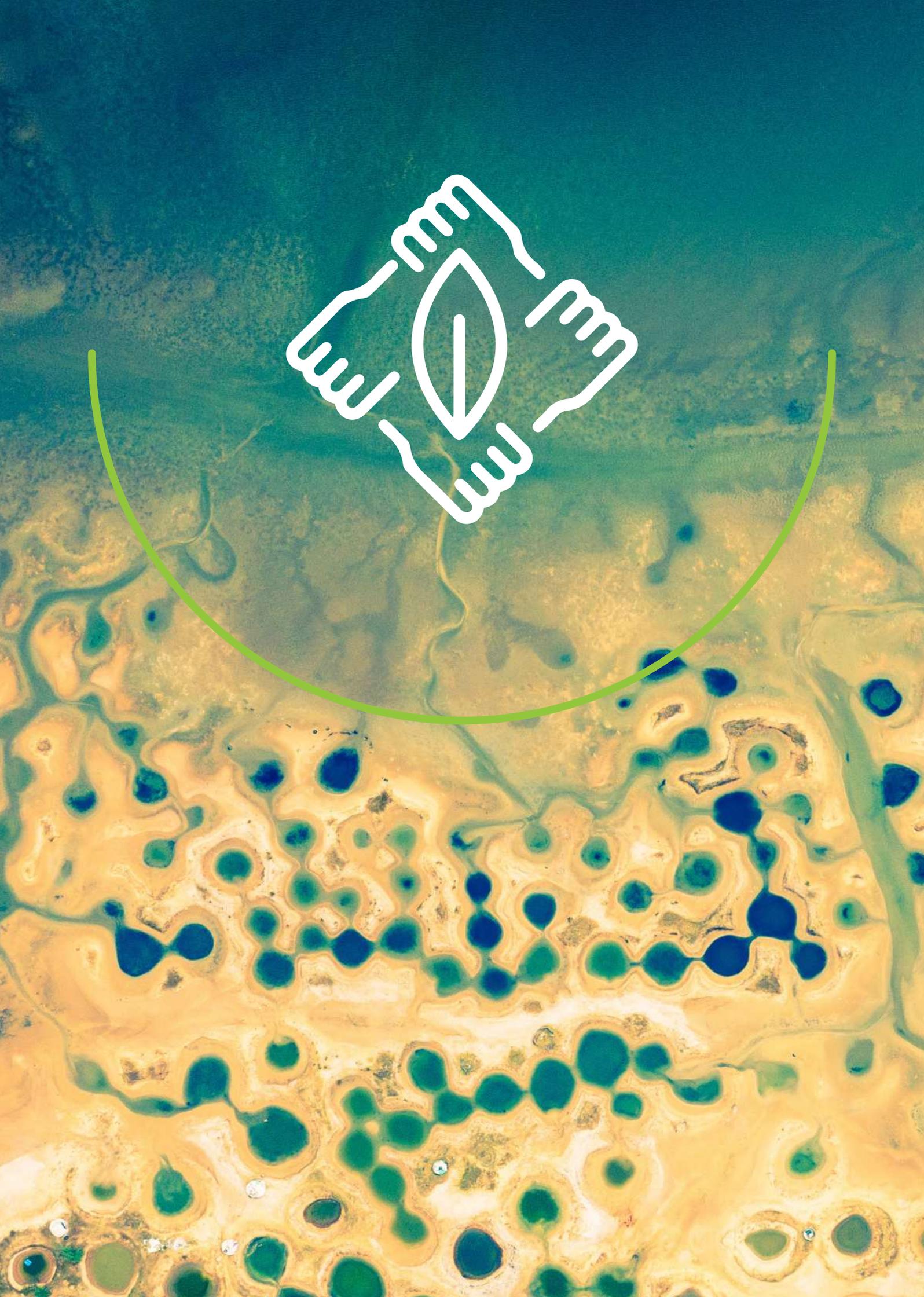
- Améliorer le financement du secteur privé, et plus particulièrement des PME, TPE et jeunes entreprises: **assurance de leur croissance ainsi que l'amélioration de leur productivité, condition sine qua non à la création d'emplois pérennes et à l'amélioration des conditions de vie;**
- Accroître la vigilance des grandes entreprises en direction du secteur informel, des TPE et PME pour dynamiser les chaînes de valeur: **assurance du suivi de l'application des normes de qualité.**
- Améliorer les politiques de développement des ressources humaines dans les entreprises en faveur des métiers verts: développement des compétences en faveur des nouveaux métiers verts;
- Renforcer et développer des programmes de formation en matière d'éducation financière, de gestion et de demande de financement pour les acteurs du secteur privé;
- Améliorer la digitalisation des entreprises pour un meilleur reporting sociétal.

6.3.

Aux autres parties prenantes

Aux OSC de soutenir les mesures qui procurent des co-bénéfices, des multiplicateurs budgétaires à long terme et qui placent la résilience au cœur des efforts de relance par:

- La sensibilisation des employés des entreprises et autres opérateurs du secteur informel sur les évolutions de contexte et les adaptations aux nouvelles situations de travail: compétences vertes/verdissantes, plus de flexibilité dans l'organisation du travail, adoption des écogestes...
- La sensibilisation des consommateurs sur la nécessité de "consommer durable", notamment en promouvant le « consommer local »: la FONGS met en œuvre un projet « panification des céréales » avec une approche chaînes de valeurs promouvant l'utilisation des céréales locales telles que le mil pour la fabrication du pain;
- La capitalisation des bonnes pratiques pour la mise à l'échelle des initiatives existantes: dans le domaine de l'agriculture il existe des innovations technologiques telles que le « grenier intelligent » pour la conservation des récoltes. On peut, aussi, citer l'exemple des bâtiments bioclimatiques de la cité du savoir à Diamniadio dont la construction a fait appel aux matériaux trouvés sur place et a pris en compte l'aspect efficacité énergétique.
- La vulgarisation des résultats de la recherche scientifique : le CNES a effectué une étude sur l'utilisation des matériaux locaux pour fabriquer du bitume.
- L'implication des Instituts de recherche: les institutions de recherche telles que l'ISRA doivent être au cœur de la transition verte par la certification de variétés, validation scientifique d'intrants, etc.
- La mise en place de certifications nationales plus adaptées: la certification par les pairs en partenariat avec l'ASN est une option à envisager.



7. Conclusion

La pandémie de la COVID-19 a entraîné une pluralité de crises qui sont de nature sanitaire, économique et sociale. Au plan économique, le secteur privé a subi, tout comme les autres secteurs sociaux, un choc exogène sans précédent, dont l'inertie est encore imprévisible et qui va nécessiter des solutions à la fois urgentes et durables.

Pour faire face à cette crise, le Gouvernement du Sénégal a pris différentes mesures afin de limiter les conséquences désastreuses sur l'économie et les secteurs sociaux. Il est soutenu, dans cette démarche, par divers partenaires dont PAGE qui met plutôt l'accent sur la nécessité de transformer le problème en opportunité pour engager le pays, à travers la mobilisation du secteur privé, dans une transition verte qui garantisse une plus grande résilience aux chocs qui pourraient se produire dans le futur.

Le Sénégal se retrouve au cœur de multiples défis (changements climatiques, enjeux énergétiques, environnementaux, économiques, financiers ou sociaux) que l'on se trouve en milieu rural ou urbain. Des défis dont la complexité n'offre d'autre choix que l'action responsable.

Le présent document d'orientation stratégique, à travers les propositions qui sont formulées, est le fruit d'une analyse approfondie de la conjoncture actuelle, des contraintes mais aussi des opportunités offertes par les secteurs stratégiques du PAP2A mis en perspective avec la volonté affichée d'avoir une gouvernance verte.

Dans cette vision, cinq domaines prioritaires sont mis en exergue : l'Eau et l'Assainissement, la Pêche, les BTP (efficacité énergétique) et l'agriculture, dans une perspective «chaîne de valeurs».

L'ensemble des propositions, ici faites, a vocation à suggérer un cheminement possible orienté vers l'implication du secteur privé comme locomotive de la relance en partenariat avec les autres parties prenantes que sont l'Etat, le secteur public et les OSC.

Pour cela, il faudra lever de nombreuses contraintes comme l'asymétrie d'information au cœur des difficultés financières et les procédures trop lourdes à supporter pour les entreprises; d'où la nécessité de repenser le soutien nécessaire au secteur privé.

L'innovation devra être au cœur du développement de l'économie sénégalaise, appelée à se réinventer, afin d'accroître son indépendance et sa compétitivité. Dans cette perspective, la fiscalité verte doit être considérée comme un levier essentiel du développement national, avec comme souci, de la rendre plus agile et plus avantageuse face à la nécessité de démultiplier les investissements nationaux, de promouvoir l'entrepreneuriat, de relancer l'emploi et de s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail.

La formation des ressources humaines tient également une place essentielle dans cette vision. L'acquisition de compétences vertes/verdissantes par le plus grand nombre d'acteurs sera une des conditions à la construction du modèle de développement rénové.

Ces dispositions ne pourraient porter leurs fruits qu'à travers une réforme profonde des dispositifs bloquants aux niveaux social, économique et environnemental, de nature à installer un climat de confiance durable entre le secteur privé et l'Etat.

Pour ce faire, il sera impératif de faire émerger un véritable *Etat social*, dont on a pu voir les prémices depuis le début de la pandémie à Covid-19.

L'Etat devra accorder une place prépondérante à l'ensemble des « ingénieries » et des technologies qui en découlent, afin de combler les déficits structurels en la matière et de faire face aux nombreux défis d'aujourd'hui et de demain.

Et c'est là que la partition du secteur privé est attendue pour mettre en œuvre les actions décisives visant à développer l'économie verte et inclusive au profit de tous.



Références bibliographiques

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ; Coopération Belge, 2020. Impact covid 19 dans l'Industrie.

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, 2020. Situation Economique et Sociale du Sénégal 2017-2018 (Agriculture).

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2020. Situation Economique et Sociale du Sénégal 2017-2018 (Eau et Assainissement).

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2020. Situation Economique et Sociale du Sénégal 2017-2018 (Elevage)

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2020. Situation Economique et Sociale du Sénégal (Environnement).

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2020. Situation Economique et Sociale du Sénégal 2017-2018 (Mines- Carrières- Energie).

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2020. Situation Economique et Sociale du Sénégal 2017-2018 (Pêche et Aquaculture).

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2020. Situation Economique et Sociale du Sénégal (Présentation Pays).

Centre du Commerce International, 2021. Perspectives de compétitivité des PME. Favoriser la relance verte.

Centre de Suivi Ecologique, 2021. Les enjeux de la finance climat au Sénégal.

Conseil Economique Social et Environnemental, 2016. Rapport des travaux de la deuxième session extraordinaire.

Conseil Economique Social et Environnemental, 2016. Recueil des avis 2013-2016

DIAGNE A., 2017. Revue des politiques publiques menées au Sénégal sur la période 1960-2016

Lettre de Politique sectoriel du développement de l'agriculture

Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, 2017. Rapport global du recensement général des entreprises.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, 2021. Situation économique et financière 2021 et 2022.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Banque Islamique de Développement, 2021. Examen national de l'export vert du Sénégal mangue et anacarde

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015. Stratégie Nationale de Développement Durable.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2015. Stratégie Nationale pour la Promotion des Emplois verts au Sénégal.

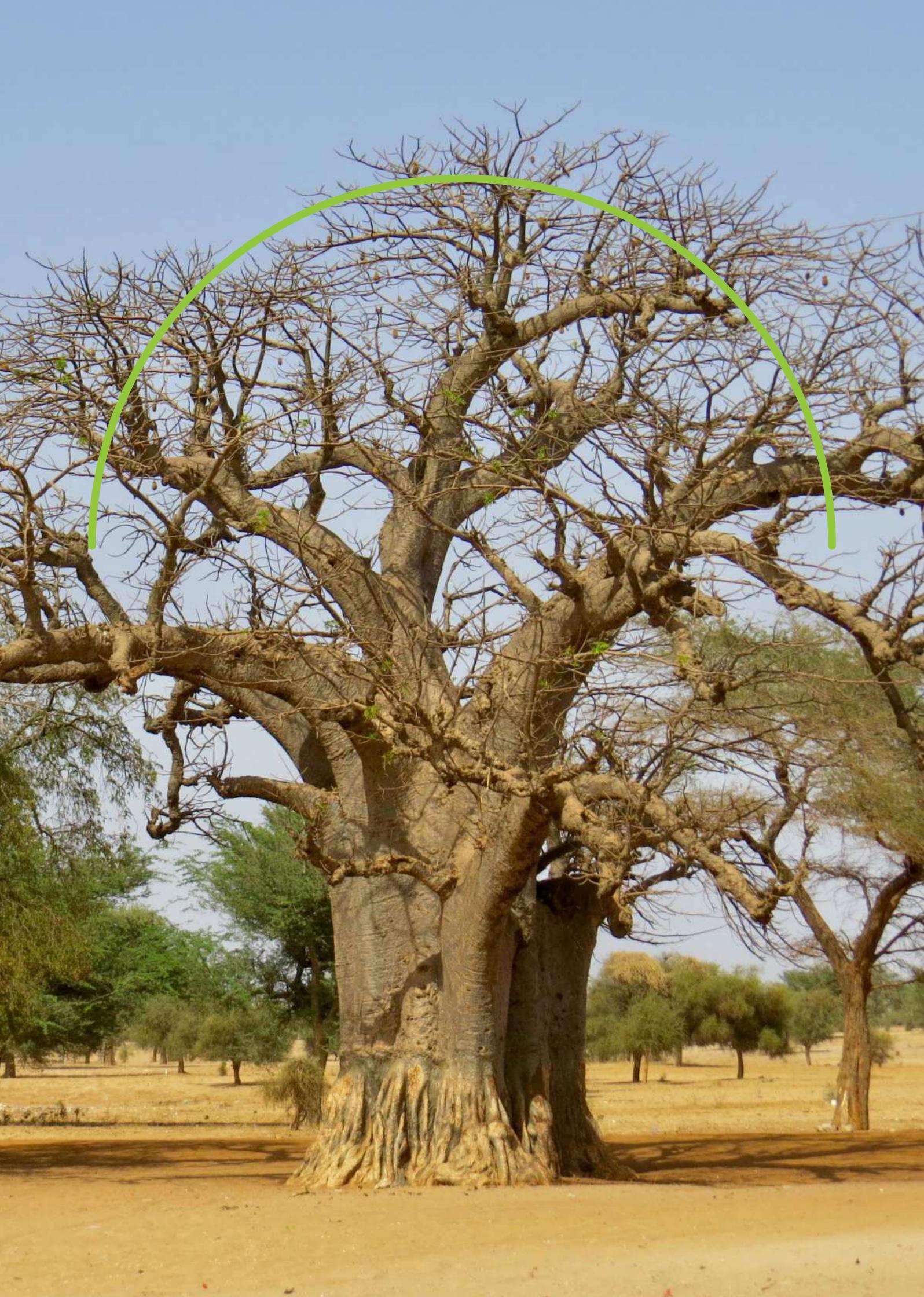
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, 2021. Point Mensuel de Conjoncture.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, 2021. Résumé analytique du rapport d'enquête sur les intentions d'investissements post covid 19 des entreprises formelles.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, 2021. Situation Économique et Financière en 2021 et Perspectives 2022.

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, 2020. Revue Annuelle Conjointe de la Politique Économique et Sociale.

- Ministère de la pêche et de l'Économie Maritime, 2016.** Lettre De Politique Sectorielle de développement de la Pêche et de l'aquaculture (LPSDPA) 2016-2023.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 2020.** Mettre la relance verte au cœur au de l'emploi des revenus et de la croissance.
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 2013.** Placer la croissance verte au cœur du développement. Rapport pour les décideurs.
- Organisation Internationale du Travail, 2018.** Étude sur les compétences pour les emplois verts au Sénégal.
- Organisation des Nations Unis, 201.** Objectifs de Développement Durable.
- Programme des Nations Unies pour le Développement, 2020.** Impact socio-économique de la pandémie de Covid 19 au Sénégal.
- Programme des Nations Unis pour le Développement, 2020.** Évaluation finale du Programme d'Appui à la Création d'opportunités d'Emplois Verts au Sénégal (PACEV). Disponible sur <https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/11220>
- République du Sénégal, 2020.** Contribution Déterminée au niveau National.
- République du Sénégal, 2020.** Plan d'Action Prioritaires 2 Ajusté et Accélééré (PAP 2 A) pour la relance économique.
- République du Sénégal, 2019.** Rapport Exploratoire sur l'Économie Verte.
- République du Sénégal, 2021.** Loi n° 2021-31 portant Code de l'électricité.
- République du Sénégal, 2018.** Loi portant code forestier
- République du Sénégal, 2015.** Loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche maritime.
- République du Sénégal, 2009.** Loi n° 2009-24 du 8 juillet 2009 portant Code de l'Assainissement
- République du Sénégal, 2009.** Loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009 portant code de la construction
- République du Sénégal, 2008.** Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'Urbanisme
- République du Sénégal, 2001.** Loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement.
- République du Sénégal, 1986.** Loi n°86-04 portant code de la chasse et de la protection de la faune.
- République du Sénégal, 1981.** Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'Eau
- République du Sénégal, 2014.** Plan Sénégal Emergent.
- Société Financière Internationale, 2020.** Créer des marchés au Sénégal : soutenir la croissance dans un environnement incertain.
- United Nations Environment Program, 2021.** Evidence from 2020 and Pathways to Inclusive Green Recovery Spending. 2
- OPTIC, ASEPEX, ITC & CBI Juin 2020.** Impact de la covid 19 sur les PME TIC au Sénégal



Annexes

Annexe 1: Matrice d'actions stratégiques

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	LIGNES D'ACTION	PARTIES PRENANTES	ÉCHÉANCE		
				C.T	M.T	L.T
Orientation stratégique n° 1 : Mobiliser les ressources pour financer la relance verte						
Axe 1: Croissance de l'accès à des services financiers appropriés.	Stimuler la reprise et pour un meilleur accès aux financements	Accompagnement des acteurs du secteur privé par les services d'appui aux entreprises comme	l'ADEPME, le Bureau de Mise à Niveau, la Fondation Sen'Finances et les acteurs du Secteur Privé	X	X	X
Axe 2: Mobilisation de l'ensemble des acteurs dans l'investissement à impact.	Obtenir un plus grand effet multiplicateur de l'investissement	Mobilisation des capitaux locaux	les investisseurs institutionnels, les entreprises (notamment par le biais de programmes RSE) et la population (individus très fortunés, épargne locale).	X	X	X
Axe 3: Incitation à l'investissement vert privé par l'amélioration de la mobilisation des fonds publics internationaux.	Accompagner les transferts de technologie,	Aide pour lever les barrières à l'entrée, financer l'innovation et la R&D...	Les fonds publics internationaux (Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds Vert Climat, PNUD...)		X	X
Axe 4: Création d'incitations publiques pour attirer le financement privé.	Mobiliser vers l'investissement à impact	Réalisation de projets conjoints avec des fournisseurs de capitaux internationaux	Les réseaux bancaires africains (tels que Ecobank, Orabank), ou les organismes de prévoyance et assureurs locaux	X	X	X
Axe 5: Promotion de la Finance mixte (« blended finance »).	Atténuer les risques financiers associés aux investissements	Mobilisation à côté des financements privés des fonds supplémentaires (subventions ou ressources assimilées)	Les fonds publics nationaux, internationaux et Fondations...	X	X	X

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	LIGNES D'ACTION	PARTIES PRENANTES	ÉCHÉANCE		
				C.T	M.T	L.T
Axe 6: Mise en œuvre des stratégies de « Venture building » (combinaison d'appui financier et opérationnel) pourrait permettre de développer l'investissement à impact au Sénégal.	fournir des services partagés	Identification d'idées commerciales (à impact social et/ou écologique dans ce contexte), constitution d'équipes, acquisition de capitaux	Equipe multidisciplinaire	X	X	X
Orientation stratégique n° 2 : Renforcer les capacités techniques et l'information des acteurs						
Axe 7: Sensibilisation des acteurs du secteur privé à la notion d'impact dans leurs activités	Développer des messages clairs et convaincants	Une communication efficace	Les acteurs du secteur privé	X		
Axe 8: "Développement de l'entrepreneuriat à impact pour faire émerger des champions nationaux/régionaux, qui partageraient ensuite les bonnes pratiques."	Construire des « filières championnes nationales »	Co-construction et mis en œuvre des partenariats public-privés dans les filières stratégiques pilotées	Entrepreneurs locaux forts sur toute la chaîne économique, soutenus par un secteur bancaire national solide	X	X	X
Axe 9: Développement de nouvelles compétences dans les métiers et accompagner le développement d'incubateurs en adéquation avec la transition verte.	Mettre en adéquation les formations dispensées dans les centres de formation avec les besoins et l'évolution du marché de l'emploi surtout pour les emplois verts / verdissants	Renforcement du système éducatif, en mettant l'accent sur le développement des technologies vertes, ainsi que l'économie numérique	ETAT	X	X	X

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	LIGNES D'ACTION	PARTIES PRENANTES	ÉCHÉANCE		
				C.T	M.T	L.T
Orientation stratégique n° 3: Promouvoir et soutenir les techniques et technologies vertes						
Axe 10: Appui aux mesures pour bâtir les capacités endogènes en matière des technologies vertes.	Valoriser, en priorité, les résultats de la recherche nationale par le secteur privé.	Création d'incitations	Etat	X	X	X
Axe 11: Aide au développement de l'innovation verte pour une consommation et une production locales et durables.	Consolider la position nationale des producteurs, mais aussi d'apporter de la valeur ajoutée aux communautés où elles sont présentes.	Mise en place de modalités, pour l'innovation verte, propices à l'éclosion et à la croissance des entreprises	Etat	X	X	X
Orientation stratégique n° 4 : Promouvoir l'entrepreneuriat et les emplois verts						
Axe 12: Soutien au développement et au financement des incubateurs privés actifs dans le domaine de l'économie verte.	Appuyer l'écosystème entrepreneurial vert national	Stimulation de l'accès aux financements et l'apport d'un soutien financier aux jeunes entreprises, soutien pour les études et les réformes favorables à la croissance des entreprises innovantes créées.	Etat, Investisseurs institutionnels et privés, Secteur privé	X	X	X
Axe 13: Intégration du numérique pour promouvoir l'entrepreneuriat vert dans les domaines de l'environnement, économie verte, l'eau et de l'assainissement.	Appuyer le développement économique et territorial.	Développement de l'accès au numérique et aux services mobiles, dans les zones urbaines et rurales.	Etat, Investisseurs institutionnels et privés, Secteur privé		X	X
Axe 14: Promotion de la collaboration et du partenariat entre acteurs du secteur privé.	faire adopter des pratiques circulaires	Développement de parcs industriels, de zones économiques dédiées et les projets d'infrastructures dans les agropoles.	Etat, Investisseurs institutionnels et privés, Secteur privé, OSC	X	X	X

Annexe 2: Banques (hors APBEFS) et Agences de développement

Enabel (Agence Belge de Développement)

USAID (United States Agency for International Development, agence des États-Unis pour le développement international)

AFD (Agence Française de Développement) / Proparco (Groupe AFD)

BAD (Banque Africaine de Développement)

BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement)

IFC (International Finance Corporation : hub à Dakar, bureau en Côte d'Ivoire)

JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale)

UE (Union Européenne) / **BEI** (Banque Européenne d'Investissement)

BID (Banque Islamique de Développement)

SDC (Swiss Agency for Development and Cooperation)

GIZ (agence de coopération internationale allemande pour le développement, intervient de façon complémentaire avec la KfW, Kreditanstalt für Wiederaufbau)

CDC Group (organisme britannique de financement du développement, détenue par le Département du Développement International, DFID)

IDA (Association internationale de développement)

MIGA (Agence multilatérale de garantie des investissements)

BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement).

Les banques et agences de développement proposent différents types d'outils financiers, à diverses catégories d'organisations.

Elles proposent majoritairement de la dette, pour des montants supérieurs à 20 Millions €, qui sont plutôt dirigés vers des organisations de grande taille d'où l'importance du partenariat entre projets/ entreprises pour s'adresser à celles-ci.

Elles sont également en mesure de proposer des investissements en fonds propres, des garanties ou encore des subventions, selon leur stratégie et leurs priorités.

Il faut noter que le gouvernement du Sénégal travaille avec les banques et agences de développement.

Annexe 3: Autres investisseurs institutionnels

Pour les autres investisseurs institutionnels, il y a les fonds de pension, les caisses de retraites, les assureurs...

Nous pouvons noter:

IPRES (Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal)

FNR (Fonds National de Retraites du Sénégal)

CDC (Caisse de dépôt et de consignation)

ALLIANZ Assurances

AMSA Assurances

ASKIA Assurances

Assurance Sécurité Sénégalaise (ASS)

Axa Assurances

CNART Assurances

Compagnie Nationale d'assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)

La Prévoyance Assurances

La providence

Mutuelle d'Assurance Agricole du Sénégal (MAAS)

NSIA Sénégal Assurances

SAAR Assurances

Saham Assurances

Salama Assurances Sénégal

Société Nationale d'Assurance du Crédit et du Cautionnement (SONAC)

SONAM Assurances

SONAM Mutuelle

SUNU Assurances
IARD Sénégal

Wafa Assurances

SONAM VIE

AMSA-VIE

SUNU VIE

Wafa VIE

ALLIANZ VIE

SEN VIE

SAHAM VIE

Annexe 4: Les acteurs de la microfinance au Sénégal

ACEP (Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production);

CAURIE-MF (IMF coopérative);

CIF (Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest, organisation régionale la CIF finance la FINAO);

CMS (Crédit Mutuel du Sénégal, leader sur le marché);

FINAO (Financière de l'Afrique de l'Ouest, soutien financier et technique aux IMF coopératives, FINAO est un partenariat entre la CIF et le groupe suisse Éléphant vert);

Fondation Sen'Finances (Soutien financier et technique aux IMF, coordination sectorielle, dialogue avec le Gouvernement);

PROMISE (Projet de microfinance islamique au Sénégal);

U-IMCEC (Union des Institutions Mutualistes Communautaires d'Épargne et de Crédit);

Vision Fund Senegal (Filiale de World Vision International);

UM-PAMECAS (Union mutuelle de microfinance sociale, rassemble 29 IMF, membre de la CIF);

WAQF Sénégal (Équivalent de Sen'finances pour la finance islamique);

BAOBAB (Anciennement Microcred, présent en France, en Afrique et en Chine);

Alterfin (Financier belge du secteur de la microfinance);

AMIFA (Atlantic Microfinance for Africa, du Groupe Banque Centrale Populaire du Maroc);

COFIDES Nord-Sud (Financement solidaire en Afrique);

COFINA Group (Réseau de « mésofinance » en Afrique francophone);

Etimos Africa (Siège au Sénégal, lancé par Etimos, un réseau Italien de microfinance);

Fondation Grameen Crédit Agricole (Avec une implantation régionale au Sénégal);

KIVA (Organisation étatsunienne)

Oikocredit (Bureau régional en Côte d'Ivoire, microfinance & commerce équitable);

ResponsAbility (microfinance & commerce équitable);

SIDI (Financier français du secteur de la microfinance);

Symbiotics (Qui gère notamment le fonds REGMIFA);

Whole Planet Foundation.

Annexe 5: Les Intermédiaires financiers²⁵

De nombreux fonds d'investissement sont actifs au Sénégal.

Ils intègrent la notion d'impact social et/ou environnemental dans leurs décisions d'investissement et dans le suivi de leurs participations afin de respecter les 3 critères (intentionnalité, additionnalité, mesure de l'impact).

Ces fonds d'investissement financent des projets à impact par le biais de différents instruments financiers :

- par des investissements directs (fonds propres, quasi-fonds propres, dette), seuls ou en co-investissement,
- ou par investissements indirects.

Liste des investisseurs

- Brightmore Capital (Fonds propres, 1-3M€)
- Danone Communities (A partir de 300k€)
- Root Capital (Dette, 50k-3M\$)
- Teranga Capital (Groupe I&P : Fonds propres, jusqu'à 500k€ /300 Millions FCFA)
- WIC Capital (Fonds propres, 50-250k\$)
- Dalberg (Dalberg Invest en phase de lancement)
- FADEV (Fonds propres, 15-125k€)
- GroFin (Dette, 100k-1.5M\$)
- Investisseurs & Partenaires (Fonds propres, 1-4M€)
- Oryx Impact (Fonds de fonds, échelle continentale)

D'autres investisseurs en capital sont présents au Sénégal:

- Ceux qui investissent dans des PME, tels que :
 - M&A Capital,
 - Partech Africa Fund,
 - AFIG Funds,
 - Orange Ventures.
- Ceux qui investissent en particulier dans les infrastructures (transport, énergie, télécommunications, etc.) tels que :
 - Meridiam,
 - Africa50,
 - Emerging Africa Infrastructure Fund.

Annexe 6: Les Fondations

Les fondations peuvent apporter des ressources par le biais du concept de « Venture philanthropy »²⁶ (ou Philanthropie à impact) qui applique au don les principes et les méthodes du capital-investissement (« private equity ») et plus particulièrement du capital-risque (« venture capital »).

Ils financent, ainsi, des secteurs variés tels que la santé, l'éducation, l'emploi, l'écologie, etc.

Fondation Air Liquide

Fondation Marie-
Louise Mimran

Fondation Mastercard

Fondation Servir le Sénégal

Fondation Sococim

Fondation Total Energies

African Union Foundation

Aliko Dangote Foundation

Mo Ibrahim Foundation

Tony Elumelu Foundation

Fondation Air France

Fondation Grameen

Crédit Agricole

Fondation Orange (Priorité au
numérique)

Fondation Roi Baudouin

Fondation Sanofi Espoir

Jacobs Foundation

MacArthur Foundation

Small Foundation

USADF (United States African
Development Foundation)

Annexe 7: Les facilitateurs de marché²⁷

Par facilitateurs de marché, il faut entendre tous les acteurs qui gravitent dans l'écosystème de l'investissement à impact en tant que structures de soutien et participent au développement et à la structuration du marché.

Ce sont les Incubateurs, accélérateurs et espaces de coworking:

ADEPME	Kosmos Innovation Center	Impact Hub
ANPEJ	Rencontre des Entrepreneurs	Jokkolabs
Ashoka Sahel	Sekou	Kinaya ventures
BMN	Synapse center	Makesense Africa
Concree	AFRIC'innov (Consortium de SAEI africaines et de structures françaises)	Orange Fablab (Plateforme mettant en relation des start-ups et des entreprises)
CTIC Dakar		
Enablis	AfriLabs (Communauté de 600 gestionnaires de hubs à travers l'Afrique)	
IF Lab Teranga Tech		

Nous pouvons noter, aussi, les Réseaux professionnels:

APBEFS (Association professionnelle des banques et institutions financières)	INAISE	Club Efficience (Réseau économique panafricain de France et d'Europe)
APIX (Agence de promotion des investissements au Sénégal)	Initiative RSE Sénégal	CPA (Conseil présidentiel pour l'Afrique : réseau de la diaspora en France)
Consortium Jeunesse (Fédération d'organisations réunies autour de la question du développement et de l'autonomisation des jeunes au Sénégal)	RACTES (Réseau des acteurs et des collectivités territoriales de l'économie sociale et solidaire)	CPCCAF (Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones)
Club des investisseurs	UNCCIAS (Union nationale des chambres de commerce d'Industrie et d'Agriculture)	Digital Africa (Entrepreneuriat numérique)
DWG (Dakar Women's Group)	VC4A (Venture capital for Africa)	FPAM (Financement Participatif pour l'Afrique et la Méditerranée – francophone)
GSESS (Groupement Sénégalais de l'économie sociale et solidaire)	APSPD (Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés)	
	AVCA (African Private Equity and Venture Capital Association)	
	Club Afrique (France Invest)	

Mfw4a (Making Finance Work for Africa)

PFAAnE (Plateforme des Acteurs Non Étatiques)

RAESS (Réseau Africain de l'Economie Sociale Solidaire)

Teranga Tech (Communauté Tech Franco-Sénégalaise)

WFC (Women Working for Change)

WIA (Women in Africa)

CFFF (Collaborative for Frontier Finance)

FMDV (Alliance de villes sur les questions de l'accès aux financements des gouvernements locaux et régionaux)

GIIN (Global Impact Investing)

GPCEA (Global Private Capital Association, ex-EMPEA)

Pact for Impact (Global Alliance to promote and strengthen the Social and Solidarity Economy)

R20 (R20 Regions of Climate Action)

D'autres initiatives notables sur l'investissement à impact organisent leurs propres événements/programmes d'accompagnement:

SOS SAHEL Africa Days

Africa CEO Forum

Africa SME Champions Forum

AfricaArena (Western Africa Regional Summit)

ANDE West Africa Regional Conference

Emerging Valley (Hub d'innovations émergentes entre l'Europe et l'Afrique)

Forum Convergences

Forum des Diasporas Africaines

Global Entrepreneurship Week

MEST Africa Challenge

SAM (Semaine Africaine de la Microfinance, tous les 2 ans au Luxembourg, par l'ADA, Appui au Développement Autonome)

Sommet de l'Engagement Sociétal des Entreprises entre l'Afrique, la France et l'Europe

Enfin, nous avons les Programmes d'accompagnement:

AFIDBA (Bond'Innov, AFD, ONG Positive Planet International)

Reach for change (Spécialisé dans l'entrepreneuriat social à destination des enfants et de la jeunesse)

ACBP (AfriLabs Capacity Building Programme avec l'AFD)

SCF (Social Change Factory)

Social Inclusive Bootcamp (AFD, Investisseurs & Partenaires, African Management Institute, ScaleChanger et StartupBRICS)

Annexe 8: Les plateformes de financement participatif intervenant au Sénégal

Afrikwity (Enregistrée en France, investissement dans des start-ups et des PME en Afrique) : Plateforme d'equity crowdfunding pour l'Afrique

Fiatope : Plateforme de crowdfunding

Jamaafunding : une plateforme de crowdtiming (financement de projets par le don de temps et d'argent) dédiée aux projets solidaires, sociaux, innovants et de développement économique partout dans le monde.

Walam Invest : Plateforme de crowdfunding



Annexe 9: Les Agences et délégations publiques

DER-FJ (Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide – pour les Femmes et les Jeunes), sous la Présidence de la République : propose des financements en dette et fonds propres, des garanties et de l'assistance technique;

ADEPME (Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises) : elle est un facilitateur de la relation entre l'Administration publique et les PME et propose notamment des services d'appui technique, de conseil, de formation, de réalisation d'études, de création de réseaux;

ANPEJ (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes) : optimisation des moyens d'intervention en faveur de l'emploi des jeunes par le biais de formations, de stages, d'apprentissages, d'aide à l'entrepreneuriat, d'accès au crédit, etc.

PROMISE (Programme de développement de la microfinance islamique) : accord de financement entre l'Etat du Sénégal et la Banque Islamique de Développement (BID);

BMN (Bureau de Mise à Niveau) : fonds de subvention, conseil en technologies, recherche sectorielle, marketing, ressources humaines afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et accompagner les PME;

CDC (Caisse des Dépôts et Consignations du Sénégal) : dont les missions sont notamment le financement du logement social et de standing, des travaux d'équipements des collectivités territoriales, de la politique de la ville, des PME, de projets stratégiques et structurants définis par l'Etat;

Ville de Dakar : on peut également souligner l'engagement politique de la capitale sénégalaise dans la promotion de l'économie sociale et solidaire à travers plusieurs projets et programmes de soutien aux populations et aux communautés. Notamment :

- **CEPEM** (Couveuse d'Entreprise pour la Promotion de l'Emploi par la Microentreprise) : plateforme d'initiative locale dédiée à la création d'entreprise des porteurs de projets
- **FODEM** (Fonds de Développement et de Solidarité Municipal)

CCIAD (Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar)



Annexe 10: Les principales politiques publiques ayant une incidence sur l'écosystème de l'investissement à impact au Sénégal

« **Start-up Act** » (2019) : loi relative à la création et à la promotion des start-ups au Sénégal. Elle vise à favoriser l'émergence d'un régime juridique adapté à l'épanouissement économique des start-up sénégalaises. Parmi les différentes mesures, le texte prévoit des dispositions fiscales afin d'alléger la pression financière pesant sur les start-ups à leur création. Ce dispositif législatif s'inscrit dans la continuité de la stratégie « Sénégal Numérique 2016- 2025 » et des efforts menés par le gouvernement pour valoriser l'éclosion de start-up prometteuses au Sénégal et renforcer la position du pays comme hub de l'innovation en Afrique de l'Ouest.

Loi d'orientation de l'Economie Sociale et Solidaire (2021) : cette loi introduit des innovations majeures telles que : la définition des termes en usage dans le secteur de l'ESS, l'identification de la typologie des acteurs et parties prenantes de l'ESS, la création de mesures fiscales et douanières au profit des acteurs de l'ESS, l'encadrement de l'économie populaire, de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la création d'un Conseil national de l'ESS.

PSE (Plan Sénégal Emergent) : référentiel de politiques et programmes économiques du Sénégal à l'horizon 2035, pour ce qui est de la création de richesses, l'inclusion et la participation active des populations à la croissance et l'équité territoriale avec le **PAP 2 A**.

Annexe 11: Guide d'entretien

L'Organisation internationale du Travail (OIT), par l'entremise de PAGE, a demandé au cabinet d'études INFOGES, d'élaborer une **stratégie de mobilisation du secteur privé pour une relance verte au Sénégal**.

Cette étude est d'une importance capitale, d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte marqué par une récession économique sans précédent due à la pandémie à Covid19.

De nombreux observateurs continuent de croire que les potentialités en matière de croissance verte sont énormes mais encore inexplorées.

Au moment où il est question de relance, il serait opportun d'explorer les opportunités offertes également par l'économie verte c'est-à-dire une économie plus soucieuse de la préservation de l'environnement et de la gestion des risques climatiques qui se profilent à l'horizon et pourraient entraîner des conséquences aussi dramatiques que la COVID-19.

Les résultats de cette étude devraient servir principalement à cerner les contraintes, besoins spécifiques de chaque catégorie d'acteurs, et les priorités d'actions pour placer le Sénégal sur la rampe d'une véritable économie verte inclusive.

Identification

Nom		Titre	
Institution			
Téléphone	Fax	Email	
Adresse			

Vision de l'EVI ?

Les enjeux de l'économie verte pour la relance économique ?

Les opportunités de l'économie verte pour la relance économique ?

Les contraintes au développement de l'économie verte ?

Les mesures de soutien pour l'EVI ?

Les outils financiers ?

« Analyse » des stratégies, projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de l'EVI ?

Les perspectives et recommandations pour l'action ?

Annexe 12: Guide d'enquête

L'Organisation internationale du Travail (OIT), par l'entremise de PAGE, a demandé au cabinet d'études INFOGES, d'élaborer une **stratégie de mobilisation du secteur privé pour une relance verte au Sénégal**.

Cette étude est d'une importance capitale, d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte marqué par une récession économique sans précédent due à la pandémie à Covid19.

De nombreux observateurs continuent de croire que les potentialités en matière de croissance verte sont énormes mais encore inexplorées.

Au moment où il est question de relance, il serait opportun d'explorer les opportunités offertes également par l'économie verte c'est-à-dire une économie plus soucieuse de la préservation de l'environnement et de la gestion des risques climatiques qui se profilent à l'horizon et pourraient entraîner des conséquences aussi dramatiques que la COVID-19.

Les résultats de cette étude devraient servir principalement à cerner les contraintes, besoins spécifiques de chaque catégorie d'acteurs, et les priorités d'actions pour placer le Sénégal sur la rampe d'une véritable économie verte inclusive.

Vision de l'EVI

Les enjeux et opportunités de l'économie verte pour la relance économique ?

Les acquis

Les contraintes au développement de l'économie verte ?

Le manque de professionnels qualifiés,
Les difficultés d'accès au financement,
Le manque de technologies, etc.
Le manque de connaissances du cadre légal de l'EVI

Mesures de soutien pour l'EVI ?

Renforcement du cadre législatif, institutionnel et réglementaire
Réorientation des politiques étatiques de financement en faveur des emplois de l'économie verte
Marchés publics verts,
Normes et réglementations environnementales,
Mesures sectorielles...

Outils financiers :

Taxes et incitations environnementales,
Tarification des émissions de carbone / Accès au marché du carbone,
Fonds structurels (Fonds climat, ...),
Instruments financiers (prêts, fonds et subventions),
Outils fiscaux (subsidés, allègements fiscaux),

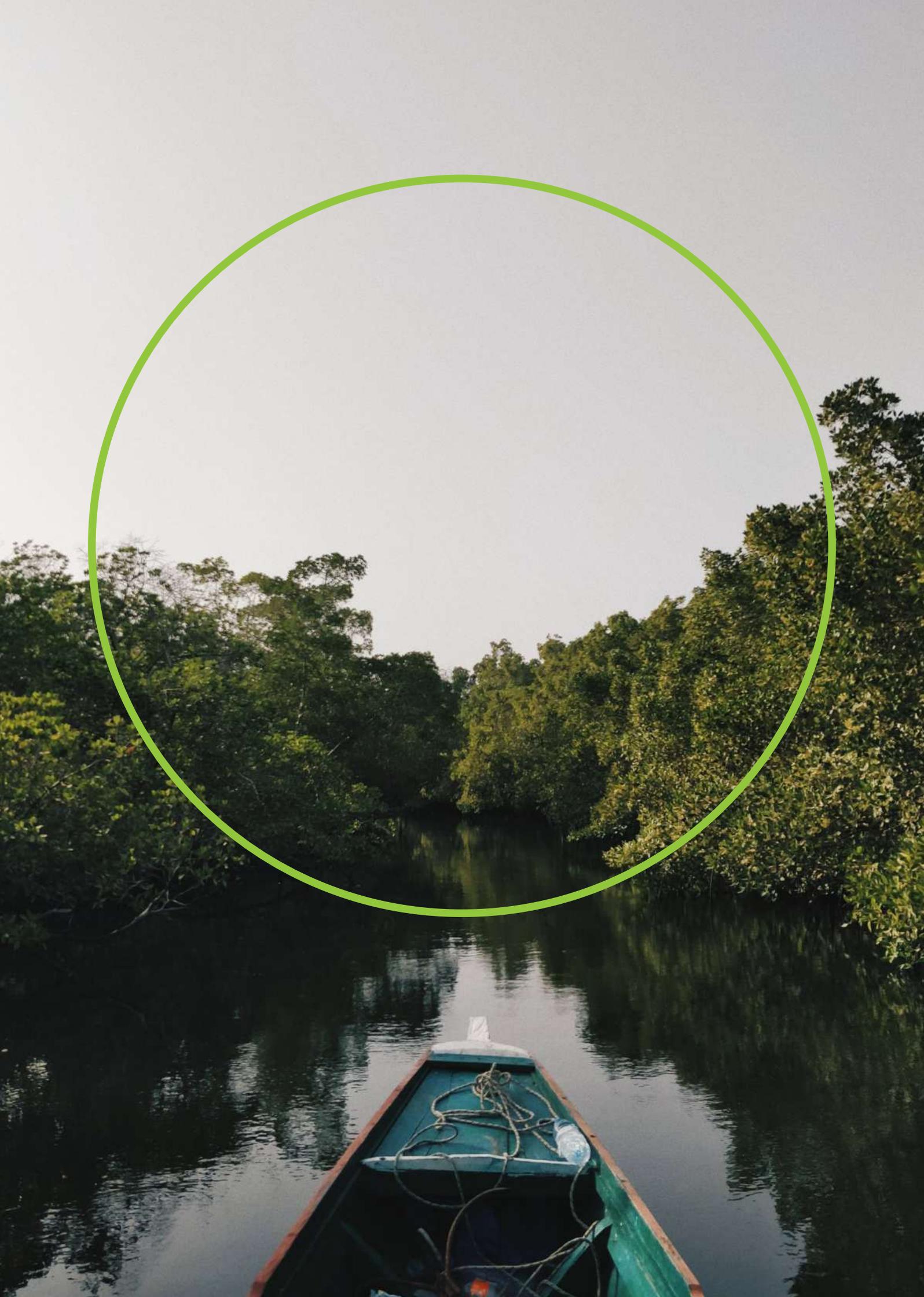
« Evaluation » des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de l'EVI ?

Projet d'examen national de l'export vert (ENEV),
Plateforme Nationale pour l'Économie verte (PNEV),
Programme d'Appui à la Création d'Emplois Verts,
Nombres d'emplois verts créés
Retour d'expériences
....

Perspectives et recommandations pour l'action

Annexe 13: Liste des personnes contactées

STRUCTURE	PERSONNE ENQUÊTÉE	STRUCTURE	PERSONNE ENQUÊTÉE
APIX	Moustapha CISSE	Direction de l'Assainissement	Gatta BA Rosine Manga DIONE
APROSI	Aminata LY	Direction du Commerce Extérieur	Fallou MBOW
ASEPEX	M. FALL	Direction du redéploiement	Samuel TABANE,
BNDE	Issa DIEYE	Direction Pêche continentale	Diène NDIAYE
BOS PSE	Khady Fall DIALLO Khalil Rahmane NDIAYE Mamadou Falilou DIEYE	Enda Graf	Fatou NDOYE
Bureau de Mise à Niveau	Mme Nancy BA M. Chamssidine DIA M.Mamadou Cissokho	Expert	Amadou Lamine DIAGNE
CEPOD	Aliou FAYE Abdoulaye DIEYE	Expert	Alioune Badara KAERE
CERER	Mame Binta BA Babacar NDIAYE	Expert	Ernest DIONE
CESE	Cheikh DIOP	Expert	Professeur Malick SANE
CNTS	Lamine FALL Boubacar SYLLA	Expert	Mamadou KONATE
DER	Zeynab SOW Sidy Gueye DIAO Souleymane NIANG	GGGI	Mamadou KONATE
		RSE Sénégal	Philippe BARRY





PAGE PARTNERSHIP FOR ACTION ON GREEN ECONOMY

For further information:

PAGE Secretariat
UN Environment
Resources & Markets Branch
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Chatelaine-Geneva
Switzerland
page@un.org



www.un-page.org



@PAGEExchange



@GreenEconomyUNEP

